



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9830^e séance

Vendredi 3 janvier 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bendjama	(Algérie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Fu Cong
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Persaud
	Pakistan	M. Ahmad
	Panamá	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Žbogar
	Somalie	M. Osman

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

* Nouvelle publication, le 10 mars 2025, pour raisons techniques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Présidant cette première séance du Conseil pour l'année 2025, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie. Nous attendons avec intérêt leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront d'une aide précieuse pour le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la gratitude du Conseil aux membres sortants, à savoir l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique et la Suisse, pour leur importante contribution aux travaux du Conseil durant leur mandat.

Remerciements à la Présidente du mois précédent

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à son équipe, qui ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Thomas-Greenfield et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte et d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le docteur Rik Peepkorn, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Cisjordanie et Gaza, et le docteur Tanya Haj-Hassan, médecin au sein de l'organisation caritative Medical Aid for Palestinians.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Türk.

M. Türk (*parle en anglais*) : À Gaza, la situation catastrophique en matière de droits humains continue de se dégrader sous les yeux du monde entier. Les moyens

et les méthodes de guerre utilisés par Israël ont fait des dizaines de milliers de morts, provoqué d'importants déplacements de population et dévasté le territoire. Cette situation suscite les plus vives inquiétudes quant au respect du droit international.

Un rapport récent du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, couvrant la période allant du 7 octobre 2023 au 30 juin 2024, fait état de schémas d'attaques visant les hôpitaux, qui débutent par des frappes aériennes israéliennes suivies de raids menés par des troupes au sol, de la détention de certains patients et membres du personnel, du déplacement forcé d'autres personnes et du retrait des troupes, laissant les hôpitaux pour ainsi dire hors d'état de fonctionner. Le rapport indique aussi que des patients, des membres du personnel et d'autres civils ont été tués. Le Hamas et d'autres groupes armés continuent de lancer des attaques sporadiques et aveugles contre Israël et, selon certaines informations, d'exposer les civils et les infrastructures civiles, y compris les établissements de santé, à des attaques de représailles en menant leurs opérations depuis ces lieux, ce qui est absolument inacceptable.

Il est primordial de protéger les hôpitaux en temps de guerre, et ce principe doit être respecté par toutes les parties, en toutes circonstances. La destruction des hôpitaux de Gaza n'a pas pour seule conséquence de priver les Palestiniennes et les Palestiniens de leur droit d'accéder à des soins de santé adéquats. Ces hôpitaux ont servi de refuge à des milliers de personnes qui n'avaient nulle part où aller. Les destructions causées par les attaques de l'armée israélienne vendredi dernier contre l'hôpital Kamal Adwan, le dernier hôpital opérationnel dans le nord de Gaza, illustrent les schémas d'attaques décrits dans le rapport. Certains membres du personnel et patients ont été forcés de quitter l'hôpital, tandis que d'autres, parmi lesquels le directeur de l'établissement, ont été détenus, et de nombreuses informations font état d'actes de torture et de mauvais traitements. Le lendemain, l'armée israélienne a annoncé avoir conclu son opération de plusieurs mois dans le nord de Gaza, après avoir séparé cette région de la ville de Gaza. Nous recevons à présent des informations indiquant que certaines parties de Gaza-Nord ont été presque entièrement vidées des Palestiniennes et des Palestiniens qui s'y trouvaient. Nous avons mis en garde à plusieurs reprises contre le fait que les opérations militaires menées par Israël dans le nord de Gaza mettaient en danger l'ensemble de la population palestinienne de la province en raison des décès et des déplacements de population qu'elles ont provoqués.

Depuis des mois, nous faisons état de bombardements intenses sur des bâtiments résidentiels, des abris et des installations médicales, d'ordres de déplacement, de mesures visant à empêcher l'entrée de l'aide, ainsi que d'attaques contre les Palestiniennes et les Palestiniens qui tentent de fuir et contre les abris dans lesquels ils se réfugient lorsqu'ils atteignent le centre de Gaza. Dans toute la bande de Gaza, les opérations militaires israéliennes menées dans les hôpitaux et aux alentours, ainsi que les combats qui y sont associés, ont des conséquences terribles, alors que les services de santé sont très sollicités en raison du conflit en cours. Elles sont particulièrement dévastatrices pour certains civils palestiniens. Six bébés seraient morts d'hypothermie rien que ces derniers jours. Les femmes, en particulier celles qui sont enceintes, souffrent énormément. De nombreuses femmes accouchent avec peu d'assistance, voire aucune, ce qui accroît les risques pour la mère et l'enfant. Le Haut-Commissariat a appris que des nouveau-nés étaient morts à cause de ce manque de soins. Selon le Ministère de la santé de l'État de Palestine, plus de 100 000 Palestiniennes et Palestiniens ont été blessés à Gaza. Nombre de ces blessés sont morts alors qu'ils attendaient d'être pris en charge, faute d'accès aux soins de santé. Tout cela se produit dans un contexte où l'ONU et d'autres organismes humanitaires se heurtent à des obstacles de plus en plus nombreux pour acheminer l'aide, y compris les fournitures médicales urgentes, dans la bande de Gaza et la distribuer sur l'ensemble du territoire.

Selon le Ministère palestinien de la santé, plus de 1 050 professionnels de la santé ont été tués à Gaza. Il importe de noter que les membres du personnel médical sont des civils qui exercent une fonction vitale, en particulier en temps de guerre. Ils bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international. Un rapport récent du Haut-Commissariat fait état d'au moins 136 frappes sur au moins 27 hôpitaux et 12 autres installations médicales à Gaza, frappes qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les médecins, le personnel infirmier et médical et d'autres civils, et qui ont endommagé ou détruit un grand nombre des bâtiments visés.

Dans les circonstances exceptionnelles où le personnel médical, les ambulances et les hôpitaux perdent leur protection spéciale et sont considérés comme des objectifs militaires, les attaques dont ils font l'objet doivent toujours respecter les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution. Les opérations militaires doivent toujours faire la distinction entre les cibles militaires et les civils. L'emploi d'armes lourdes contre des hôpitaux est difficilement compatible avec ce principe. Le non-respect de ces principes constitue une violation du droit international humanitaire. Les attaques dirigées intentionnellement contre les hôpitaux et les lieux où sont soignés les malades et les blessés, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'objectifs militaires, constituent un crime de guerre. Dans certaines circonstances, la destruction délibérée d'installations de soins de santé peut constituer une forme de châtement collectif, ce qui serait également constitutif d'un crime de guerre. S'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre la population civile, ces actes peuvent aussi constituer des crimes contre l'humanité.

Dans la plupart des cas, Israël prétend que les hôpitaux sont utilisés indûment et à des fins militaires par des groupes armés palestiniens. Je viens d'ailleurs de recevoir une lettre de l'Ambassadeur d'Israël dans laquelle il affirme que l'hôpital Kamal Adwan avait été militarisé par le Hamas et que les forces israéliennes ont pris des mesures extraordinaires pour protéger la vie des civils en se fondant sur des renseignements crédibles. Pourtant, Israël n'a pas fourni d'informations suffisantes pour étayer bon nombre de ces affirmations, qui sont souvent vagues et d'ordre général. Dans certains cas, elles semblent être contredites par des informations accessibles au public. Si elles étaient confirmées, ces allégations susciteraient de vives inquiétudes quant au fait que les groupes armés palestiniens profitent intentionnellement de la présence de civils pour se protéger des attaques, ce qui constituerait également un crime de guerre. C'est pourquoi je demande que des enquêtes indépendantes, approfondies et transparentes soient menées sur toutes les attaques israéliennes contre des hôpitaux, des infrastructures de soins de santé et des membres du personnel médical, ainsi que sur les allégations relatives à l'utilisation indue de ces installations.

Une fois de plus, je mets en garde, avec la plus grande fermeté, contre le risque que des atrocités criminelles soient commises dans le Territoire palestinien occupé. J'exhorte tous les acteurs qui ont de l'influence à agir en conséquence et à faire de la protection des civils une priorité absolue. Il faut que les responsables de toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme répondent pleinement de leurs actes.

Il est impératif que toutes les parties fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin aux combats à Gaza afin qu'un cessez-le-feu à long terme puisse être instauré. Tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Il est primordial que toutes les personnes détenues arbitrairement soient immédiatement libérées.

J'appelle Israël, Puissance occupante, à garantir et à faciliter l'accès de la population palestinienne à une aide humanitaire vitale, y compris à des soins de santé adéquats. J'exhorte Israël à mettre fin à sa présence continue dans le Territoire palestinien occupé le plus rapidement possible, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur

les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (voir A/78/968) et au droit international en général.

Je demande que les futurs efforts de relèvement et de reconstruction accordent la priorité au rétablissement du système de santé à Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne maintenant la parole au docteur Peeperkorn.

Le docteur Peeperkorn (*parle en anglais*) : Je m'appelle Rik Peeperkorn et je suis le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le Territoire palestinien occupé. Je me rends très régulièrement à Gaza, tous les deux mois ou deux mois et demi, j'y reste entre deux et quatre semaines, et j'ai participé à de nombreuses missions dirigées par l'OMS dans tous les hôpitaux de Gaza, dont certains feront l'objet d'une attention particulière aujourd'hui.

Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer les membres du Conseil de sécurité sur la situation sanitaire à Gaza. L'année 2025 commence sur une note sombre et profondément inquiétante, alors que les combats continuent de s'intensifier et que l'espoir s'amenuise pour les habitants de Gaza, qui vivent ce cauchemar depuis 14 mois. Selon les estimations de l'OMS et de ses partenaires, environ 7 % de la population a été tuée ou blessée depuis octobre 2023, et plus de 25 % des plus de 105 000 personnes ont été blessées à vie et nécessiteront une rééducation importante et des technologies médicales d'assistance pendant toute leur vie. Les hôpitaux sont devenus des champs de bataille maintes fois et maintes fois encore, ce qui les a mis hors service et ce qui a privé de soins vitaux les personnes qui en ont besoin. Le secteur de la santé est systématiquement démantelé et poussé au point de rupture, sa résilience étant mise à l'épreuve dans un contexte de graves pénuries de fournitures médicales, de matériel médical et de personnel spécialisé. Seuls 16 des 36 hôpitaux de Gaza sont encore partiellement opérationnels, avec une capacité totale de seulement 1 822 lits, ce qui est bien inférieur à ce qui est nécessaire pour faire face à la crise sanitaire accablante. En raison des dégâts, des attaques et des pénuries, la plupart des hôpitaux ne peuvent fournir que des soins de base et n'ont pas la capacité de fournir des traitements spécialisés pour les maladies chroniques et les blessures complexes, ce qui accroît les souffrances et le nombre de décès.

Malgré ces difficultés, le rythme des évacuations sanitaires secondaires reste extrêmement lent. Depuis octobre 2023, seuls 5 383 patients ont été évacués à l'étranger pour recevoir un traitement médical, avec l'aide de l'OMS et de ses partenaires. Parmi eux, seuls 436 ont été évacués depuis la fermeture du point de passage de Rafah le 6 mai 2024, dans le cadre d'évacuations facilitées par l'OMS. Plus de 12 000 personnes doivent encore être évacuées. Au rythme actuel, il faudrait cinq à 10 ans pour évacuer tous ces patients gravement malades, dont des milliers d'enfants.

Malgré cet environnement difficile, l'OMS et ses partenaires font tout ce qu'ils peuvent pour que les hôpitaux et les services de santé restent opérationnels. Cependant, notre capacité d'acheminer l'aide est gravement compromise. L'acheminement des fournitures vers la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci reste extrêmement lent en raison des restrictions, des retards dans le dédouanement des fournitures entrant dans la bande et des obstacles auxquels se heurtent nos missions à l'intérieur de Gaza. En 2024, seules 111 missions de l'OMS sur 279, soit seulement 40 % d'entre elles, ont été facilitées, ce qui a directement compromis notre capacité de réapprovisionner rapidement et en toute sécurité les hôpitaux, de transférer des patients dans un état critique et de déployer des équipes médicales d'urgence. Depuis octobre 2023, presque chaque semaine, l'OMS lance une série d'appels urgents en faveur de la

protection des agents de santé et des hôpitaux conformément au droit international humanitaire, mais ces appels restent sans effet. Les attaques contre les hôpitaux se poursuivent. Jusqu'à présent, l'OMS a confirmé 654 attaques contre des établissements de santé à Gaza, qui ont fait 886 morts et 1 349 blessés.

Dans le nord de Gaza, assiégé depuis environ 90 jours, la situation sanitaire et humanitaire continue de se détériorer. Seul l'hôpital Awda continue de fonctionner de manière minimale, et il n'y a pas d'établissements de soins de santé primaires dans la région. L'absence de soins de santé entraîne de graves menaces pour la vie des milliers de Palestiniens qui se trouvent encore dans la région. L'hôpital Kamal Adwan, le principal hôpital du nord de Gaza, a été mis hors service à la suite d'un raid effectué la semaine dernière et d'attaques incessantes menées depuis octobre 2024. L'accès de l'OMS à l'hôpital a toujours été entravé au cours de cette période, seules 10 missions sur 21 ayant été partiellement facilitées. Le 27 décembre 2024, l'hôpital a été vidé, et la majorité des patients ont été contraints de se rendre dans un lieu situé à proximité, tandis que les patients dans un état critique ont été transférés à l'hôpital indonésien, qui n'est pas opérationnel et qui n'a pas le matériel et les fournitures nécessaires pour fournir des soins adéquats. L'OMS demeure profondément préoccupée par le sort du docteur Hussam Abu Safiya, Directeur de l'hôpital Kamal Adwan, qui a été arrêté lors du raid. Nous avons perdu tout contact avec lui depuis lors et demandons sa libération immédiate.

Selon certaines informations, des zones clés de l'hôpital ont été brûlées et gravement endommagées au cours du raid, notamment le laboratoire, l'antenne chirurgicale, le département d'ingénierie et d'entretien, la salle d'opération et l'endroit où sont stockées les fournitures médicales. Les efforts déployés par l'OMS et ses partenaires au cours des derniers mois pour permettre à l'hôpital de continuer de fonctionner ont été réduits à néant. Nous demandons un accès urgent à l'hôpital afin d'évaluer les dégâts et de déterminer s'il est possible de le remettre en état. Par ailleurs, nous demandons instamment que l'on facilite le transfert du matériel médical de l'hôpital Kamal Adwan à l'hôpital Awda et à d'autres hôpitaux de la ville de Gaza.

À l'hôpital indonésien, la situation continue de se détériorer. Bien que l'hôpital soit hors service, il y a toujours sept patients, neuf soignants et six agents de santé dans ses locaux. Aujourd'hui, l'hôpital aurait reçu l'ordre d'évacuer et de fournir une liste de noms et de détails sur toutes les personnes encore à l'intérieur. Nous demandons instamment que l'hôpital et les patients restants, qui se trouvent dans une dangereuse zone de conflit actif, soient protégés. L'hôpital est déjà gravement endommagé, et de nouvelles attaques rendront encore plus difficile sa remise en état.

L'hôpital Awda, qui est le dernier hôpital fonctionnant de manière minimale dans le nord de la bande de Gaza, peine à rester ouvert. Les hostilités se poursuivent autour de l'hôpital, entraînant un afflux de blessés. Trente-sept patients hospitalisés sont encore à l'intérieur de l'hôpital. La nourriture, l'eau et le carburant s'épuisent rapidement. Cela fait plus de 85 jours que l'hôpital n'a plus de nombreux médicaments essentiels. L'accès à l'hôpital est dangereux pour les patients dans le besoin en raison des hostilités à proximité. Malheureusement, nous venons de recevoir des informations selon lesquelles l'hôpital Awda a également reçu l'ordre d'évacuer complètement. La dernière bouée de sauvetage sur le plan sanitaire dans le nord de Gaza serait risqué ainsi de disparaître. L'OMS prévoit d'organiser une mission d'évaluation à l'hôpital Awda, à l'hôpital Kamal Adwan et à l'hôpital indonésien. Cependant, il n'y a actuellement aucune route accessible vers l'hôpital Awda et l'hôpital Kamal Adwan. Nous demandons instamment que l'accès soit facilité de toute urgence et que les ordres d'évacuation soient annulés.

En guise de conclusion, je tiens à souligner qu'en dépit des difficultés inconcevables, le système de santé de Gaza ne s'est pas effondré. Il est profondément perturbé et meurtri, mais contre toute attente, les agents de santé et l'OMS et ses partenaires ont fait en sorte que les services soient maintenus autant que possible.

Les hôpitaux Chifa et Nasser, qui ont été remis en état après avoir été réduits à l'état de ruines, tout comme l'hôpital européen, à la suite d'attaques, de raids et de destructions de grande ampleur au début de l'année 2024, sont de parfaits exemples de la résilience du système de santé de Gaza et du dévouement admirable de ses agents de santé, avec l'appui de l'OMS et de ses partenaires. C'est un véritable exploit et une raison d'être optimistes. Cela montre ce qu'il est possible de faire si l'on protège les soins de santé et si l'on donne une chance à la paix.

Je tiens à rappeler que les hôpitaux bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire, car ils fournissent des services vitaux. Si les hôpitaux peuvent, dans des circonstances spécifiques et exceptionnelles, perdre leur statut protégé, cela ne dispense aucune partie de son obligation de respecter toutes les autres règles pertinentes du droit international humanitaire, qui sont applicables lorsqu'on lance des attaques contre des objectifs militaires, notamment les principes de distinction, de précaution durant les attaques et de proportionnalité. Ces règles restent pleinement applicables.

Enfin, je réitère l'appel de l'OMS : apporter de toute urgence un appui aux hôpitaux du nord de Gaza pour qu'ils puissent redevenir opérationnels ; accélérer les évacuations sanitaires secondaires et utiliser tous les couloirs depuis Gaza pour évacuer les patients, notamment vers la Cisjordanie et Jérusalem-Est ; garantir un accès durable aux hôpitaux ; accroître l'acheminement de l'aide vers la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci, ainsi que la circulation de l'information ; et obtenir de toute urgence un cessez-le-feu durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le docteur Peeperkorn de son exposé.

Je donne maintenant la parole au docteur Haj-Hassan.

Le docteur Haj-Hassan (*parle en anglais*) : Bien que je sois reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil aujourd'hui, j'estime que les exposés qui ont précédé le mien et ce qui a été répété à maintes reprises dans cette salle par tant d'autres militants, travailleurs humanitaires et autorités qui sont intervenus devant le Conseil au cours des 454 derniers jours sont déjà assez accablants et suffisants, tant sur le plan moral que juridique, pour mériter une réponse.

Pour reprendre les mots de mon amie la chirurgienne gazaouite, le docteur Sara Al-Saqqa, à qui j'ai parlé ce matin,

« Je ne sais pas ce que l'on peut dire ou écrire honnêtement. La dernière fois qu'on m'a posé cette question, j'ai eu envie de crier à la face du monde entier et de demander : qu'est-ce que vous attendez ? »

Le Conseil a tout vu et tout entendu. Dans les quelques minutes dont je dispose aujourd'hui au Conseil, je ne tenterai pas de décrire les attaques systématiques et délibérées contre le système de soins de santé à Gaza, car cela prendrait beaucoup plus de temps que celui dont je dispose et cela a déjà été résumé par les personnes qui se sont exprimées avant moi et largement documenté par les organes des Nations Unies. Je voudrais plutôt présenter le point de vue des professionnels de la santé de Gaza qui envoient des appels à l'aide au Conseil depuis plus d'un an et qui, s'ils sont encore en vie aujourd'hui, sont en première ligne, nous donnant à tous l'exemple de ce que signifie joindre le geste à la parole.

J'ai eu le privilège d'enseigner dans les écoles de médecine et les hôpitaux de Gaza, et d'apprendre à connaître ces professionnels de la santé pendant plusieurs années. Malgré le siège, ils ont réussi, contre toute attente, à mettre en place un vaste système de santé, à fournir des soins médicaux de qualité aux patients et à dispenser une excellente formation médicale à la nouvelle génération de médecins. Ce sont des professionnels fiers et travailleurs qui prennent très au sérieux le serment qu'ils ont prêté de soigner leurs patients. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'avait pas quitté les hôpitaux lorsqu'ils étaient assiégés, le docteur Hammam Alloh a répondu,

« Qui s'occuperait de mes patients ? Est-ce que vous pensez que j'ai suivi des études de médecine pendant 14 ans et obtenu mes diplômes de troisième cycle pour penser à ma vie et non à celle de mes patients ? »

Le docteur Alloh a été tué par une frappe aérienne israélienne le 12 novembre 2023, à l'âge de 36 ans.

Depuis octobre 2024, le personnel de santé est devenu une cible privilégiée de la violence militaire israélienne. Nos collègues et amis ont été tués, mutilés, détenus illégalement et torturés. Plus de 1 000 professionnels de la santé ont été tués à Gaza au cours des 15 derniers mois. Des centaines d'autres sont retenus en captivité par Israël. Au moins quatre d'entre eux ont été tués en détention. Ils nous disent qu'ils sont pris pour cible parce qu'ils sont des professionnels de la santé, que porter une blouse blanche, c'est comme porter une cible dans le dos. J'ai demandé pourquoi, et les membres du Conseil se posent peut-être la même question. C'est parce que les hôpitaux et les agents de santé représentent la vie et la volonté de maintenir les gens en vie. En mai 2024, après que le docteur Adnan Al-Bursh, chef du service orthopédique de l'hôpital Chifa, a été tué après des mois de détention et de torture en Israël, un chirurgien qui le connaissait bien nous a envoyé le message suivant : « L'exercice de la médecine est devenu un crime et la sanction pour sauver des vies est devenue la détention et la torture à mort ».

J'ai envoyé un message à mes collègues de Gaza hier soir pour leur demander ce qu'ils souhaitaient que je dise au Conseil aujourd'hui. Voici quelques-uns de leurs messages :

« La barbarie ne fait qu'empirer. Les crimes sont d'une brutalité inouïe et le monde continue de regarder. Personne n'arrête Israël. Il fait ce qu'il veut sans aucune conséquence. Le droit international n'existe pas ou il ne s'applique qu'à certaines parties du monde et pas à nous, c'est ce qu'on appelle le deux poids, deux mesures. Après 15 mois de brutalité, il est désormais clair que notre sang ne vaut pas grand-chose et que nous ne sommes que des numéros pour le monde entier ».

Le docteur Khamis Elessi, médecin palestinien spécialiste de la douleur et de la rééducation à Gaza, ami cher et camarade diplômé d'Oxford, m'a écrit ce matin,

« Hier, je travaillais au service des urgences lorsque j'ai été choqué de voir arriver mes neveux. L'un d'eux était mort et l'autre était grièvement blessé. Nous sommes bouleversés. Voici mon message : mettez fin à la guerre. Trop c'est trop ».

Ma collègue, le docteur Sara Al-Saqqa, que j'ai déjà citée aujourd'hui et qui travaille d'ailleurs pour le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires à Gaza, a déclaré,

« Je n'aurais jamais pensé que le droit international ou les institutions de défense des droits humains permettraient que 2 millions de personnes soient enfermées dans une cage et systématiquement massacrées. Imaginez que vous soyez malade ou blessé et que vous sachiez qu'un remède est disponible, mais que vous ne puissiez pas y accéder parce que les points de passage sont fermés. Il n'y a pas de plus grande injustice ».

La dernière série de messages que je souhaite partager vient du docteur Hussam Abu Safiya, directeur du service médical de l'hôpital Kamal Adwan et pédiatre comme moi, dont mon collègue de l'Organisation mondiale de la Santé vient de parler. Le 3 novembre, il a écrit,

« Il est urgent d'accroître la pression sur la communauté internationale pour qu'elle aide le système de santé à s'acquitter de ses fonctions conformément au droit humanitaire en vigueur. Nous ne demandons rien de plus. Nous sommes ici pour fournir un service humanitaire à notre peuple, aux blessés et à ceux qui ont besoin d'aide. Et nous voulons continuer de faire notre travail ».

Le 3 décembre, après plusieurs appels à l'aide dans l'intervalle, il a déclaré,

« Aujourd'hui, pour la cinquième fois, l'hôpital Kamal Adwan a été la cible d'une attaque horrible et implacable. Les drones larguent des bombes remplies de fragments d'obus qui blessent tous ceux qui osent bouger. Une fois encore, l'occupation concentre son agression sur les équipes médicales. Nous sommes épuisés par la violence incessante. Pourquoi sommes-nous soumis à une telle brutalité ? Chaque jour, l'hôpital est systématiquement pris pour cible ».

Et que s'est-il passé ensuite ? L'armée israélienne a fait irruption dans l'hôpital, les personnes ont eu les yeux bandés et ont été déshabillées. Les patients en béquilles ont été mis à terre tandis que les soldats israéliens ont pris des photos jubilatoires des travailleurs de la santé survivants dans des positions humiliantes. L'hôpital a été incendié et le docteur Abu Safiya a vraisemblablement été enlevé, avec de nombreux collègues.

Je m'adresse au Conseil aujourd'hui, comme tant d'autres professionnels de la santé et citoyens du monde entier, avec un sentiment de chagrin, de colère, de frustration et, franchement, d'incrédulité. Je n'arrive pas à croire que tous nos témoignages de première main, répétés et totalement accablants, n'aient toujours pas incité le monde à prendre des mesures concrètes, ni que, malgré les innombrables discours dans les médias et même ici, à l'ONU, il y a tout juste cinq semaines (voir S/PV.9794), nous soyons toujours là à essayer de convaincre quiconque veut bien nous écouter que cela doit cesser. Je n'arrive pas à croire que toutes les propositions précédentes visant à mettre fin à la violence aient été entravées par l'organe dont la responsabilité première est censée être de maintenir la paix et la sécurité internationales, ni que, le 20 novembre, les États-Unis, mon pays de citoyenneté, aient de nouveau opposé leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité qui exigeait un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Gaza (voir S/PV.9790), malgré 14 voix pour. Je n'arrive pas à croire que ce mois marque un an depuis que la Cour internationale de Justice a rendu son ordonnance en indication de mesures conservatoires, considérant que les actes d'Israël pouvaient constituer un possible génocide, suivie par Amnesty International et Human Rights Watch, entre autres organisations, qui ont depuis conclu que les actions d'Israël constituaient un génocide. Je n'arrive pas à croire que nous soyons encore là alors que 96 % des enfants de Gaza sont convaincus que leur mort est imminente, que beaucoup d'entre eux veulent mourir, et que sept nourrissons, selon les données disponibles hier, sont morts d'hypothermie rien que la semaine dernière, ce qui signifie qu'ils sont littéralement morts de froid. Je n'arrive pas à croire que nous soyons encore là alors que la violence militaire israélienne a créé la plus grande cohorte d'enfants amputés de l'histoire, et a fait le plus grand nombre de morts parmi les journalistes et le personnel des Nations Unies. Je frémis en pensant au nombre d'enfants qui ont perdu leurs parents et sont devenus orphelins à vie. Je n'arrive pas à croire qu'Israël ait tué au moins 90 autres Palestiniens à Gaza dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis que j'ai reçu l'appel d'hier soir me demandant de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui.

Nous implorons le monde, les peuples et les États qui composent cet organe de nous montrer que le droit international humanitaire est important et que les droits humains sont universellement appliqués, et de rester fidèles à la raison même pour laquelle cet organe a été créé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le docteur Haj-Hassan de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Algérie.

Nous remercions M. Volker Türk et le docteur Peeperkorn de leurs précieux exposés. Nous exprimons également notre profonde gratitude au docteur Tanya Haj-Hassan pour son exposé qui nous fait beaucoup réfléchir : son témoignage fort est celui d'un

témoin présent à Gaza qui a observé de ses yeux la destruction insensée des infrastructures de santé et les atrocités sans précédent infligées au peuple palestinien.

L'agression israélienne en cours contre le peuple palestinien, en particulier à Gaza, a un objectif clair et alarmant : chasser la population palestinienne de ses terres par une politique évidente et délibérée de nettoyage ethnique. L'un des principaux piliers de cette politique est la destruction et la démolition systématiques du système de soins de santé. Le rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le 31 décembre 2024, à la veille de la nouvelle année, a révélé des faits dévastateurs : 136 frappes ont visé au moins 27 hôpitaux et 12 autres établissements médicaux, faisant de nombreuses victimes et entraînant des destructions importantes. Les chiffres en disent long. Cinquante-trois pour cent des hôpitaux de Gaza ne sont plus opérationnels. Sur les 138 centres de santé primaire, seuls six sont encore pleinement fonctionnels. Cent trente ambulances ont été endommagées. Plus de 14 000 patients ont besoin d'une évacuation médicale urgente à l'étranger, plus de 1 000 travailleurs de la santé ont été tués et des centaines de travailleurs de la santé ont été détenus par les autorités israéliennes. Des organisations non gouvernementales ont signalé des cas de torture et de mauvais traitements. Selon l'Organisation des Nations Unies, plusieurs médecins sont morts en détention. Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent de manière frappante le démantèlement systématique de l'infrastructure sanitaire de Gaza, ciblant les services essentiels et le personnel médical par des actions qui s'apparentent à des tactiques génocidaires.

Il y a une semaine, le 27 décembre, après plus de trois mois de siège et d'attaques répétées à proximité et autour de la zone, les forces d'occupation israéliennes ont finalement envahi l'hôpital Kamal Adwan, le principal établissement du nord de Gaza. Cet hôpital a été pris d'assaut par des tireurs isolés, des chars et des drones quadricoptères, terrorisant les patients et le personnel médical. On y a observé des actes de torture et des exécutions, la destruction des équipements médicaux vitaux et des incendies délibérés qui ont ravagé des services entiers de l'hôpital. Les forces d'occupation israéliennes ont activement cherché à fermer l'hôpital Kamal Adwan, le mettant complètement hors service. Cela soulève des questions légitimes et critiques sur les motifs réels de sa démolition. Toutefois, il est incontestable que cet acte n'était pas motivé par une nécessité militaire, mais plutôt par une volonté délibérée de priver le nord de Gaza de services de santé essentiels, forçant ainsi le déplacement de sa population. La destruction délibérée d'installations de soins de santé constitue une forme de punition collective qui est constitutive de crime de guerre en vertu du droit international.

Le droit international humanitaire est clair en ce qui concerne la protection des hôpitaux. L'article 11 du Protocole additionnel II aux Conventions de Genève de 1949 dispose que :

« Les unités et moyens de transport sanitaires seront en tout temps respectés et protégés et ne seront pas l'objet d'attaques ».

Le Conseil de sécurité lui-même, dans sa résolution 2286 (2016),

« [e]xige de toutes les parties à un conflit armé qu'elles respectent pleinement les obligations que leur impose le droit international [...] de garantir le respect et la protection de l'ensemble du personnel médical et des agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, de leurs moyens de transport et de leur matériel, ainsi que des hôpitaux et des autres installations médicales ». (*par. 2*)

Pour justifier ces actes odieux, les autorités d'occupation israéliennes ont eu recours à des allégations infondées, affirmant que les hôpitaux étaient utilisés à des fins militaires par des groupes armés palestiniens. Cependant, dans le même rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il est clairement indiqué, et je répète ce qui a été dit par M. Türk, que « les informations fournies jusqu'à présent sont insuffisantes pour étayer ces allégations, lesquelles sont restées vagues et d'ordre général et, dans certains cas, semblent contredites par des informations

accessibles au public ». Pourtant, il semble de plus en plus vain d'invoquer le droit international, en particulier le droit international humanitaire et les résolutions du Conseil de sécurité. Ce dont nous sommes témoins à Gaza, c'est d'un mépris total de l'état de droit. Et Israël, Puissance occupante dans les territoires palestiniens, agit comme si le droit international n'existait pas ou ne s'appliquait tout simplement pas à lui. Ces actes barbares sont alimentés par un sentiment d'impunité et d'immunité. Nous devons mettre fin à cette impunité et à cette immunité.

Comme l'a déclaré à juste titre M. Türk, il est indispensable que des enquêtes indépendantes, approfondies et transparentes soient menées sur tous ces faits et que les responsables de toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises à Gaza répondent pleinement de leurs actes. Des crimes sont commis au vu et au su du monde entier, retransmis en direct et méticuleusement documentés. À une époque où aucun acte n'échappe à l'attention du monde entier, l'ignorance ne peut plus être invoquée comme défense. Aujourd'hui, le silence vaut complicité. Les preuves sont indéniables. La souffrance des Palestiniens est irréfutable. Il nous incombe à tous et à toutes, en tant qu'êtres humains, d'adopter une position claire et fondée sur des principes. Personne ne peut feindre l'ignorance face aux violations flagrantes du droit international qui continuent d'être commises sous nos yeux.

Nous ne pouvons pas nous permettre une autre année de souffrances et de massacres. Les actions d'Israël sont une tentative d'éteindre l'espoir dans le cœur et l'esprit du peuple palestinien et de le priver des moyens de survivre sur sa propre terre. En détruisant les hôpitaux, sources d'espoir, lieux de guérison et symboles d'humanité, Israël, Puissance occupante, cherche à éroder la résilience du peuple palestinien. Nous devons agir ensemble pour mettre fin à cette tragédie. Tarder à agir, c'est cautionner l'injustice. Rester passif, c'est renoncer à notre humanité. Il est temps que le Conseil exige un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je félicite l'Algérie de son accession à la présidence du Conseil et je souhaite chaleureusement la bienvenue, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, aux nouveaux membres qui nous ont rejoints aujourd'hui, à savoir le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie.

Je remercie le Haut-Commissaire Türk, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, M. Peepkorn, et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés poignants.

Tout au long du conflit, le Hamas n'a cessé d'utiliser indûment des infrastructures civiles, telles que des écoles et des hôpitaux, pour dissimuler des caches d'armes, héberger des combattants et organiser des attaques contre Israël. Jour après jour, le Hamas continue de mettre les civils en danger par ses tactiques et l'utilisation qu'il fait de ces installations. J'exhorte mes collègues présents dans cette salle à fustiger le Hamas pour ces actions et à le dénoncer pour sa persistance à placer les civils palestiniens de Gaza dans la ligne de mire. Ils sont encore trop nombreux à ne pas pouvoir se résoudre à le faire. Israël se bat contre le Hamas et non contre les civils palestiniens, que le groupe terroriste prétend, à tort, représenter. Selon les Forces de défense israéliennes, plus de 240 combattants ont été appréhendés à l'hôpital Kamal Adwan, parmi lesquels 15 individus qui ont participé au massacre du 7 octobre 2023.

Même lorsqu'il combat le Hamas, Israël a l'obligation morale de prévenir les préjudices causés aux civils. Nous ne voulons pas que les hôpitaux deviennent le théâtre de violences. Cela ne profite à personne, et surtout pas aux civils, qui n'ont pas déclenché le conflit, n'ont pas les moyens d'y mettre fin et ont désespérément

besoin de soins médicaux. On ne peut pas priver les civils d'hôpitaux opérationnels ou de soins médicaux adéquats. Il est indispensable qu'Israël respecte le droit international humanitaire et prenne toutes les mesures possibles pour éviter de causer des dommages aux civils, en particulier les patients qui reçoivent des soins à l'hôpital Kamal Adwan et les professionnels de la santé qui ont pour mission de soigner la population. En ce qui concerne la situation du directeur de l'hôpital Kamal Adwan, le Gouvernement des États-Unis est en contact avec le Gouvernement israélien et ses partenaires sur le terrain et recueille des informations.

Beaucoup trop de civils à Gaza souffrent de la faim et sont privés de médicaments, d'eau potable ou d'un logement adéquat. Comme le Secrétaire d'État Blinken l'a souligné à plusieurs reprises, nous devons mettre fin au conflit armé, ramener les otages chez eux, y compris les sept Américains détenus par le Hamas, et tracer une voie pour l'après-conflit qui permette d'assurer la gouvernance, la sécurité et la reconstruction de la bande de Gaza. En outre, nous devons immédiatement veiller à accroître l'aide humanitaire apportée aux civils palestiniens dans l'ensemble de la bande de Gaza, faute de quoi nombre d'entre eux ne survivront pas au reste de l'hiver. Nous avons clairement fait savoir à Israël qu'il devait faire davantage pour remédier à ces lacunes humanitaires évitables. Nous avons clairement indiqué les mesures spécifiques que nous voulons qu'Israël prenne, notamment accroître considérablement l'acheminement des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres fournitures essentielles à Gaza, sachant que l'hiver est déjà là. Il ne doit pas y avoir de déplacement forcé ou de politique de famine à Gaza, ce qui aurait de graves conséquences au regard de la législation des États-Unis et du droit international. Il faut que la quantité de l'aide humanitaire acheminée augmente sensiblement et immédiatement. Seul un flux durable d'aide, de denrées alimentaires, d'eau propre et de fournitures médicales dans la bande de Gaza permettra de soulager la population et de remédier aux niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire.

La tâche qui nous attend pour parvenir à un cessez-le-feu reste difficile. C'est un énorme défi d'aider une Autorité palestinienne revitalisée à reconstruire Gaza sans le Hamas. Pourtant, nous devons d'abord répondre à l'urgence de la situation humanitaire, car des vies sont en jeu, celles des civils palestiniens à Gaza et celles des otages, qui souffrent énormément depuis que le Hamas a déclenché ce terrible conflit le 7 octobre 2023. Nous devons donner aux Palestiniens une perspective d'avenir, un avenir d'autodétermination, de dignité et de sécurité. Nous devons faire en sorte qu'Israël se sente en sécurité à l'intérieur de ses propres frontières. Les États-Unis continuent de faire pression en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et de libération des otages, qui permette d'accroître considérablement l'acheminement de l'aide vitale aux civils palestiniens. Il n'y a tout simplement pas d'autre option pour parvenir à une paix durable et au calme dans la région.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence des travaux du Conseil de sécurité, et nous adressons tous nos vœux de succès à la présidence algérienne. Nous souhaitons également la bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Nous appuyons l'initiative de la délégation algérienne d'organiser la séance du Conseil d'aujourd'hui pour discuter de la détérioration de la situation dans la bande de Gaza dans le contexte de l'opération militaire des Forces de défense israéliennes (FDI) dans le Territoire palestinien occupé, qui dure depuis près de 15 mois maintenant. Nous remercions de leurs exposés M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et le docteur Peepkorn, Représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le Territoire palestinien occupé. Nous remercions tout particulièrement le docteur Haj-Hassan de son témoignage poignant, courageux et franc, qui montre, entre autres, l'horreur à laquelle sont confrontés le personnel médical et les patients, y compris les enfants, à Gaza. Nous

prévoyons de demander la tenue d'une séance séparée du Conseil sur la question des enfants de Gaza, sur laquelle nos collègues occidentaux préfèrent, hélas, fermer les yeux, au profit d'autres questions qui sont, de leur point de vue, plus favorables.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la poursuite du pilonnage et du bombardement par Israël de cibles civiles dans la bande de Gaza. Des frappes aériennes visant des camps de réfugiés et de déplacés sont signalés quotidiennement depuis le nord de Gaza. Les combats et le blocus imposé par Jérusalem-Ouest ont provoqué une véritable catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza, avec une famine généralisée, des épidémies de maladies infectieuses et la destruction totale des infrastructures vitales. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à plusieurs reprises se compte en millions. La direction de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient nous a mis en garde contre la famine imminente dans la bande de Gaza en raison de l'absence d'aide humanitaire. Les attaques israéliennes visent souvent les installations médicales. En outre, nous avons toutes les raisons de croire que l'armée israélienne, qui cherche obstinément à imposer un châtement collectif aux Gazaouites, détruit systématiquement et délibérément le système de santé de Gaza, car les bombardements, les pilonnages, les ratissages et les incendies criminels visant des complexes hospitaliers sont devenus monnaie courante.

Des informations nous parviennent quasi quotidiennement de l'hôpital Kamal Adwan, de l'hôpital Awda et de l'hôpital indonésien, qui, depuis le 21 décembre 2024, sont devenus les cibles des opérations militaires des FDI. Les attaques, les destructions et les ordres d'évacuation des patients de ces établissements ont complètement privé de soins médicaux les habitants des régions septentrionales assiégées, qui sont déjà de facto pris au piège. L'hôpital indonésien, qui fournissait des services à des milliers de Gazaouites, n'est plus opérationnel, l'hôpital Awda est à moitié détruit et une série d'attaques israéliennes contre l'hôpital Kamal Adwan, la dernière grande installation médicale de la région, l'ont complètement mis hors service et ont mis en danger la vie de 75 000 Palestiniens. Cela soulève des inquiétudes quant au sort des Gazaouites qui comptent sur ces soins médicaux. Dans ces circonstances, le Directeur général de l'OMS, le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui, nous nous en souvenons tous, a miraculeusement survécu au bombardement israélien de l'aéroport de Sanaa au Yémen, a déclaré que le secteur de la santé de Gaza était gravement menacé et a appelé les autorités israéliennes à mettre fin aux attaques contre les établissements médicaux et à libérer les dirigeants et le personnel médical de l'hôpital Kamal Adwan arrêtés au cours de l'opération militaire israélienne. Toutefois, cet appel est manifestement tombé dans l'oreille d'un sourd à Jérusalem-Ouest. Étrangement, la réponse d'Israël à cet appel a été le pilonnage de l'hôpital baptiste Ahli Arabi, qui a fait au moins sept morts et des dizaines de blessés.

Le caractère inhumain des agissements d'Israël, qui s'appuie sur le soutien sans faille de Washington, devient d'autant plus évident si l'on considère qu'avant même les dernières attaques contre les hôpitaux du nord de la bande de Gaza, 14 000 personnes, dont des enfants, des femmes et des personnes handicapées, avaient besoin d'être évacuées pour raisons médicales. Comment des personnes peuvent-elles fuir alors qu'elles en sont physiquement incapables ? Ou bien les autorités israéliennes ont-elles assuré l'évacuation sanitaire secondaire et envoyé ces patients dans leur pays pour y être soignés ? Non, hélas, nous n'avons vu aucune action de ce type de la part d'Israël, et nous n'avons même pas vu un signe indiquant que Jérusalem-Ouest est disposé à régler ces questions en coopérant avec l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge. Au contraire, les activités des organisations humanitaires sur le terrain sont entravées, avec des restrictions de mouvement et des interdictions d'acheminer l'aide humanitaire. Dans l'ensemble, tout est orienté vers un seul objectif : vider la bande de Gaza du plus grand nombre possible de Palestiniens et créer des conditions de vie insupportables pour ceux qui restent.

Dans ce contexte, nous appuyons pleinement l'intention de l'OMS d'organiser une mission urgente dans le nord de l'enclave afin de tenter de transférer les patients gravement malades vers le sud de Gaza, où, au moins, certaines conditions sont encore en place pour fournir les soins médicaux nécessaires. Nous appelons les autorités israéliennes à cesser immédiatement les hostilités et à garantir le fonctionnement normal des quelques établissements médicaux qui peuvent encore accueillir des patients, soit une quinzaine d'hôpitaux sur les 36 qui fonctionnaient auparavant.

Les hôpitaux ne doivent pas devenir des champs de bataille. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins militaires, et les travailleurs médicaux doivent pouvoir exercer librement leurs fonctions civiles, officielles et morales. Tels sont les principes de base qui sous-tendent le droit international humanitaire moderne. Ce qu'il se passe actuellement est une violation flagrante des méthodes et des règles de la guerre, et cela doit cesser. Les civils en situation de conflit doivent recevoir de la nourriture et avoir droit à des soins médicaux. Et, bien entendu, les parties au conflit ont la responsabilité de protéger les personnes qui sauvent des vies, à savoir les professionnels de la santé. À Gaza, 1 047 professionnels de la santé ont déjà été tués, un chiffre choquant.

Nous savons tous que les souffrances des civils dans la bande de Gaza se poursuivront au moins jusqu'à la fin de l'opération militaire impitoyable que mènent les FDI sans se soucier de l'opinion de l'ensemble de la communauté internationale. Mais les conditions nécessaires pour y mettre fin ne seront pas réunies tant que Washington continuera de fournir une couverture politique aux actions d'Israël en bloquant toutes les mesures et initiatives pertinentes prises par le Conseil de sécurité et en approvisionnant Jérusalem-Ouest en armes, qui sont utilisées pour tuer les civils de Gaza. Nous pensons que les membres du Conseil de sécurité ne doivent pas rester indifférents à cette situation qui ternit la réputation du Conseil.

Nous devons continuer d'essayer de ramener nos collègues des États-Unis à la raison et leur faire comprendre qu'il importe de cesser de promouvoir des projets unilatéraux, visant des intérêts étriqués, qui ont pour but de réconcilier Israël avec ses voisins sans tenir compte de la nécessité d'une solution juste à la question palestinienne, sur la base du cadre juridique international bien connu et convenu par les Nations Unies. La tactique américaine consistant à faire traîner les choses au profit d'Israël et à forcer le Conseil à soutenir les négociations, infructueuses depuis plus de six mois, menées avec la médiation de Washington en vue d'un accord entre Israël et le Hamas, est également très préjudiciable.

Comme nous le savons tous, les autorités de Jérusalem-Ouest ont à plusieurs reprises imposé de nouvelles conditions à un accord de cessez-le-feu et d'échange d'otages, abandonnant même le projet douteux énoncé dans la résolution 2735 (2024). Dans le même temps, la responsabilité de l'échec de l'accord proposé par les États-Unis est régulièrement attribuée au Hamas. Même si un accord est finalement conclu, c'est l'Administration Biden sortante qui porte la responsabilité de la mort de milliers de Palestiniens pendant cette période et du sort des otages israéliens qui auraient pu être sauvés il y a six mois.

La position de principe de la Russie sur le règlement de la situation au Moyen-Orient reste inchangée et elle est conforme à la volonté de la communauté internationale. Nous avons toujours plaidé, et nous continuons de le faire, en faveur d'un cessez-le-feu inconditionnel, d'un accès humanitaire sans entrave, de la libération de tous les otages et de toutes les personnes détenues de force, et de la relance du processus de paix sur la base juridique internationale bien connue reposant sur le principe de deux États pour deux peuples. Naturellement, les Israéliens ont le droit d'assurer leur propre sécurité, mais la voie à suivre pour atteindre cet objectif passe nécessairement par un processus de règlement global au Moyen-Orient et par la réalisation du droit légitime des Palestiniens de disposer de leur propre État sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est le seul moyen de

parvenir à une paix durable entre Palestiniens et Israéliens, et d'éliminer les causes profondes de l'escalade de la violence, dont les répercussions se sont déjà propagées bien au-delà des territoires palestiniens occupés, déstabilisant l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercier d'avoir organisé cette importante séance aujourd'hui. Je remercie de leurs exposés exhaustifs M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et le docteur Rik Peepkorn, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le Territoire palestinien occupé. Je suis également extrêmement reconnaissant au docteur Tanya Haj-Hassan de son exposé très utile et qui donne à réfléchir.

La Somalie est vivement préoccupée par la détérioration de la situation à Gaza et par les souffrances persistantes du peuple palestinien en raison du conflit qui dure depuis maintenant plus de 14 mois.

À cet égard, je voudrais formuler les quatre observations suivantes.

Premièrement, comme cela a été signalé, des opérations militaires systématiques prennent pour cible des installations de santé et du personnel médical, ce qui est particulièrement alarmant. Selon l'OMS, 94 % de tous les établissements de santé de Gaza ont été endommagés ou détruits, et seuls 17 des 36 hôpitaux ayant une capacité d'accueil en hospitalisation sont encore ne serait-ce que partiellement opérationnels. Nous avons tous été témoins de la récente destruction de l'hôpital Kamal Adwan et de l'enlèvement de son directeur, le docteur Hussam Abu Safiya, ce qui a mis hors service l'un des derniers grands établissements de santé du nord de Gaza. Dans ce contexte, nous demandons la libération immédiate du docteur Abu Safiya, dont la détention soulève de graves inquiétudes en matière de droits humains et de procédure régulière. En outre, les attaques délibérées menées contre l'hôpital Kamal Adwan et les nombreux autres établissements de santé et leurs personnels constituent une forme de nettoyage ethnique et de châtiment collectif contre la population civile de Gaza. Nous soulignons que la protection des civils et des infrastructures civiles n'est pas négociable. Il s'agit d'une exigence absolue en vertu du droit international et du droit international humanitaire.

Deuxièmement, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), principale bouée de sauvetage humanitaire pour les Palestiniens, ne saurait être sous-estimé. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au personnel dévoué et courageux de tous les organismes humanitaires, y compris le personnel de l'UNRWA, qui travaille sans relâche dans des circonstances difficiles. Toute entrave aux opérations de l'UNRWA menace directement la survie de millions de Palestiniens, et toute obstruction délibérée à l'aide humanitaire est inacceptable et constitue une violation flagrante du droit international. Nous exhortons Israël à répondre à l'appel pressant de la communauté internationale en permettant à l'UNRWA de poursuivre ses opérations d'aide dans les territoires palestiniens occupés et en levant le blocus inhumain qui limite fortement la fourniture de services essentiels depuis trop longtemps. La population civile, composée essentiellement de femmes et d'enfants, est confrontée à de graves problèmes de santé, notamment à l'insécurité alimentaire, et souffre de malnutrition aiguë, une situation qui requiert notre attention immédiate alors que l'hiver se poursuit. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation juridique, en vertu du droit international, de veiller à ce que les besoins élémentaires de la population civile soient satisfaits. Cela comprend le retour en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers et l'accès à la nourriture, à l'eau, aux fournitures médicales et aux services de base. Il s'agit d'obligations juridiques contraignantes en vertu du droit international, qui méritent d'être soigneusement prises en compte et mises en œuvre.

Troisièmement, l'intensification des attaques généralisées et systématiques menées par l'armée israélienne à Gaza depuis plus d'un an est une source de préoccupation majeure pour ma délégation. Les pertes en vies humaines continuent d'augmenter, avec des implications qui, bien au-delà des chiffres, touchent profondément les familles et les communautés. Nous condamnons à nouveau avec la plus grande fermeté ces violations flagrantes. L'argument selon lequel les préoccupations en matière de sécurité excluent un cessez-le-feu est indéfendable, sur le plan tant moral que pratique. Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel est la première étape, et il est indispensable pour créer des conditions propices à un véritable dialogue politique. C'est aussi une condition préalable à tout véritable progrès vers une paix durable et pérenne entre Israël et la Palestine.

Quatrièmement, la crise actuelle souligne la nécessité urgente de relancer le processus politique, de briser le cycle de la violence et d'instaurer une paix durable dans la région. Nous réaffirmons que la seule option viable pour le règlement de ce conflit de longue date est la fin de l'occupation du Territoire palestinien et la pleine reconnaissance d'une Palestine libre, souveraine et indépendante, avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et au droit international.

Pour terminer, ma délégation appelle d'urgence au plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains et elle s'associe à l'appel à instaurer un cessez-le-feu permanent, immédiat et inconditionnel. La Somalie réaffirme son engagement à appuyer tous les efforts diplomatiques en faveur d'une paix juste et durable.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Algérie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie le Haut-Commissaire Türk, le docteur Peepkorn et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés lucides.

C'est un honneur pour le Danemark que d'occuper un siège au Conseil de sécurité. Il s'agit d'une responsabilité que nous ne prenons pas à la légère et que nous sommes prêts à assumer pleinement. Cette semaine, des millions de personnes à travers le monde se sont rassemblées pour fêter la nouvelle année. Pour la plupart d'entre nous, c'est un moment de réflexion, de célébration et de communion avec nos proches. Ce n'était pas le cas à Gaza, où d'implacables hostilités ont continué d'anéantir ce qui reste du système de santé. Des agents de santé ont de nouveau été tués, blessés ou détenus. Comme toujours, ce sont avant tout les civils innocents qui souffrent de cette situation. Nombreux sont ceux qui se retrouvent sans les soins vitaux dont ils ont besoin. Beaucoup se voient privés d'accès aux fournitures et équipements médicaux, au carburant, à la nourriture et aux capacités de soins spécialisées qu'il leur faut. Pour parler simplement, ils n'ont pas ce dont ils ont besoin pour survivre. La séance d'information de ce matin arrive donc à point nommé.

Je me concentrerai aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par le tribut que les hostilités prélèvent sur les infrastructures de santé à Gaza. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la Santé met en garde contre une tendance au démantèlement systématique du système de santé dans le nord de la bande. Il faut inverser cette tendance. Nous avons été informés tout récemment d'une opération militaire menée le 27 décembre 2024 à l'hôpital Kamal Adwan, en conséquence de quoi le dernier établissement de santé de Gaza-Nord a été mis hors service et le système de soins sur place a atteint un point de rupture.

Le Danemark condamne toutes les attaques contre les infrastructures civiles à Gaza, notamment les hôpitaux, car elles enfreignent le droit international humanitaire et les résolutions du Conseil. Citons notamment la résolution 2286 (2016), sur la

protection des soins de santé en situation de conflit armé, et la résolution 2730 (2024), sur l'impératif de respecter et protéger le personnel humanitaire et des Nations Unies. Rappelons qu'il incombe à toutes les parties de protéger les infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire. Il est crucial de protéger spécifiquement les hôpitaux, et nous appelons toutes les parties au conflit à respecter pleinement le statut particulier des hôpitaux et autres installations médicales. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de se défendre dans le respect du droit international, nous rappelons Israël à son obligation spécifique, en tant que Puissance occupante, de garantir et faciliter l'accès de la population palestinienne à des soins de santé suffisants. Nous appelons à faire d'urgence en sorte que les hôpitaux du nord de la bande puissent recommencer à fonctionner. Les futurs efforts de relèvement et de reconstruction doivent également donner la priorité au rétablissement des capacités médicales de Gaza.

Deuxièmement, le Danemark est profondément préoccupé par le manque de protection des civils, qui entraîne un nombre stupéfiant de victimes civiles à Gaza, lesquelles incluent des travailleurs humanitaires et des agents de santé. Les attaques visant les établissements de santé à Gaza ont tué et blessé des centaines de médecins, d'infirmières et d'ambulanciers, entre autres civils. Ces attaques privent les plus vulnérables des soins dont ils ont besoin, au moment précis où ils en ont le plus besoin. Face à des ordres d'évacuation quasi constants, nous relevons également que, dans le contexte de ces attaques, le transfert de patients en état critique pose de graves risques pour leur survie. Nous condamnons toute attaque contre les travailleurs humanitaires et le personnel médical. Ils doivent être protégés conformément aux obligations que le droit international fait aux parties, y compris lorsqu'ils sont détenus.

Enfin, la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires de Gaza sont cruciales, mais elles ne forment qu'un élément de ce qui doit être fait pour remédier à l'épouvantable situation humanitaire dans la bande. L'ampleur des destructions et de la désolation que nous ont décrites nos intervenants ce matin fait clairement ressortir la nécessité absolue et urgente d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable et d'obtenir la libération inconditionnelle de tous les otages retenus par le Hamas. Le Conseil est investi de la responsabilité solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons exprimer sans la moindre ambiguïté notre appui à cette entreprise afin d'apaiser une fois pour toutes les souffrances des Israéliens comme des Palestiniens et d'ouvrir la voie à une paix et une stabilité régionales, dans l'intérêt de tous.

Nous remercions l'Égypte, les États-Unis et le Qatar de leurs inlassables efforts pour négocier un cessez-le-feu entre les parties, dont nous espérons qu'ils aboutiront à un résultat. Un cessez-le-feu est fondamental pour libérer tous les otages, remédier à la situation humanitaire catastrophique, donner le coup d'envoi de la reconstruction et œuvrer à une solution prévoyant deux États. La solution des deux États reste la seule solution durable à ce conflit tragique, qui dure depuis beaucoup trop longtemps. Pour la concrétiser, nous avons besoin d'une Autorité palestinienne renforcée et réformée, car elle est le fondement d'un État palestinien indépendant, incluant Gaza, un État qui vivra côte à côte avec Israël dans une coexistence pacifique.

À l'aube de cette nouvelle année, engageons-nous à nouveau en faveur de la paix et de la sécurité dans tout le Moyen-Orient. Redoublons d'efforts pour défendre le droit international et mettre fin aux violences effarantes dont nous sommes témoins. Regardons vers l'avenir en nous armant d'endurance et de courage. Le Conseil a la responsabilité d'agir. Il peut compter sur l'appui du Danemark.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Türk, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le docteur Peepkorn, de l'Organisation mondiale de la Santé, et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés dégrisants.

Puisqu'il s'agit de la toute première séance du Conseil de sécurité ce mois et cette année, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de l'Algérie à la présidence du Conseil. J'en profite aussi pour féliciter les nouveaux membres : le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux.

Le monde entier célèbre l'avènement de la nouvelle année, mais les souffrances insondables des Palestiniens à Gaza ne montrent aucun signe d'apaisement. Nous sommes particulièrement perturbés par les attaques incessantes d'Israël contre les hôpitaux et les soins de santé à Gaza, qui ont été décrites en détail par les intervenants.

Le droit international humanitaire est limpide : l'article 18 de la quatrième Convention de Genève dispose clairement que les hôpitaux civils ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques mais seront, en tout temps, protégés par les parties au conflit. Les civils, les blessés, les malades et le personnel médical sont autant de catégories de personnes qui doivent également être protégées en vertu du droit international. Israël affirme que les opérations militaires qu'il a menées la semaine dernière dans la zone de l'hôpital Kamal Adwan, dans le nord de Gaza, étaient limitées et reposaient sur des renseignements attestant de la présence d'infrastructures du Hamas, et que plus de 240 personnes, qualifiées de terroristes, ont été arrêtées. Il convient cependant de noter que l'article 19 de la quatrième Convention de Genève énonce strictement les critères à remplir pour justifier juridiquement de cesser de protéger les hôpitaux, lesquels comprennent une sommation fixant un délai raisonnable. Et pourtant, force est de constater que cet hôpital a été attaqué à maintes reprises par Israël et que, le 27 décembre 2024, l'établissement a été incendié alors que des patients étaient encore à l'intérieur. De ce fait, nous demandons une enquête transparente et la pleine application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises.

Rien ne peut justifier, quelques que soient les circonstances, de porter atteinte aux civils et aux personnels médicaux. Affirmer que le Hamas et d'autres groupes utilisaient abusivement cette installation n'entame en rien la responsabilité d'Israël de s'acquitter des obligations juridiques que lui fait le droit international humanitaire.

Cependant, il est très préoccupant que, bien qu'Israël ait affirmé que les Forces de défense israéliennes ont déployé des efforts considérables pour faciliter la prise en charge des patients, nous soyons témoins du contraire dans des reportages poignants diffusés par les médias et des images virales de ce qui s'est réellement passé à l'hôpital Kamal Adwan. À cet égard, nous restons très préoccupés par les conditions auxquelles sont soumis les patients qui ont été contraints de se déplacer vers d'autres lieux, y compris l'hôpital indonésien, qui n'est pas opérationnel. Nous nous inquiétons également des conséquences pour les membres du personnel médical arrêtés à l'hôpital Kamal Adwan, y compris le directeur de l'établissement, le docteur Hussam Abu Safia. Il faut faire la lumière sur leur sort. Israël doit prendre toutes les mesures possibles pour préserver la santé et la sécurité des patients et du personnel médical. Nous demandons également à Israël de protéger les droits des personnes détenues, y compris le docteur Abu Safia, et de communiquer, en particulier aux membres de leur famille, des informations sur les charges retenues contre elles et sur le lieu où elles se trouvent.

Nous prenons note avec une inquiétude de plus en plus vive de l'annonce faite par l'Organisation mondiale de la Santé selon laquelle l'attaque de la semaine dernière contre l'hôpital Kamal Adwan, le dernier grand établissement de santé du nord de Gaza, attaque qui a entraîné sa fermeture complète, n'était pas un acte isolé. Au moins 50 attaques ont pris pour cible cet établissement rien qu'au cours des trois derniers mois. Nous sommes aussi préoccupés par les opérations incessantes visant à détruire le système de santé à Gaza, comme l'indique le récent rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, y compris les attaques quotidiennes contre les hôpitaux et les pénuries de fournitures médicales.

C'est pourquoi la République de Corée réaffirme sa position inébranlable, à savoir qu'un cessez-le-feu immédiat est absolument nécessaire dans la bande de Gaza. Il est impossible de remédier aux souffrances humanitaires indicibles des civils à Gaza dans ce contexte d'hostilités persistantes. Nous appelons à nouveau les parties au conflit à entamer des négociations sérieuses en vue d'obtenir un cessez-le-feu et la libération des otages. Vu que la terrible attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023 et le fait qu'il continue de détenir des otages sont la cause directe du chaos actuel, celui-ci doit négocier de bonne foi, compte tenu de l'impératif humanitaire. Israël doit également faire les concessions nécessaires. Nous espérons sincèrement qu'un accord de cessez-le-feu total pourra être conclu et mis en œuvre dès que possible et qu'il permettra à la région, y compris la Cisjordanie, le Liban, la Syrie et la mer Rouge, d'avancer vers une stabilité et une paix durables.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information importante au début de la présidence algérienne du Conseil. Nous vous félicitons de la façon dont vous gérez nos travaux et vous assurons de notre plein appui. Le Pakistan se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec tous les membres du Conseil afin de renforcer nos efforts collectifs en faveur de la paix et de la sécurité mondiales.

Je voudrais remercier le Haut-Commissaire Türk, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, M. Peepkorn, et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés, qui donnent à réfléchir.

Les chiffres sont accablants, le constat dépasse l'entendement. Je suis particulièrement reconnaissant au docteur Haj-Hassan d'avoir partagé le point de vue des professionnels de la santé, et je pense qu'elle a posé de nombreuses questions qui restent sans réponse. C'est ici, au Conseil, que nous devons répondre à ces questions.

Comme nous l'avons entendu à nouveau, ce qui se passe à Gaza est une catastrophe d'une ampleur sans précédent. Nulle part dans le monde le droit international n'est bafoué avec une impunité aussi éhontée qu'en Palestine occupée, par Israël, Puissance occupante. Le récent rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les attaques contre les infrastructures de soins de santé à Gaza illustre l'un des aspects de cette réalité accablante. Il met à nu une vérité que nous ne pouvons pas nous permettre d'éluder, comme vous l'avez d'ailleurs longuement expliqué, Monsieur le Président, dans votre déclaration.

Entre octobre 2023 et juin 2024, au moins 136 frappes ont pris pour cible 27 hôpitaux et 12 autres établissements médicaux. Plus de 500 professionnels de la santé ont perdu la vie. En juin, 22 des 38 hôpitaux de Gaza étaient hors service, laissant le système de santé au bord de l'effondrement. La destruction brutale de l'hôpital Kamal Adwan, le dernier grand établissement opérationnel dans le nord de Gaza, est une atrocité qui choque la conscience de l'humanité. Les attaques délibérées contre les hôpitaux, le personnel médical, les patients et les blessés vont à l'encontre de tous les principes du droit humanitaire, et rien ne saurait les justifier. Au-delà de la simple condamnation, il faut que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

Depuis plus de 14 mois, les Palestiniens et les Palestiniennes subissent un assaut incessant contre leur vie, leurs droits et leur dignité. Plus de 45 000 Palestiniens ont été tués, dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants. Plus de 90 % des 2,1 millions d'habitants de Gaza sont déplacés. Après la destruction d'environ 160 000 logements, la quasi-totalité de la population se retrouve sans abri. L'ampleur de la campagne génocidaire est effarante, son intention est sans équivoque. Les habitations, les écoles, les hôpitaux et même le patrimoine culturel de Gaza sont en ruines. Même l'ONU et son personnel ne sont pas épargnés. Il ne s'agit pas d'une guerre, mais d'une campagne de dépossession, de nettoyage ethnique et d'anéantissement. Les bombardements aveugles de civils et la destruction systématique d'infrastructures critiques ne sont pas des actes isolés. Il s'agit d'actes calculés visant à éradiquer un peuple entier de sa patrie.

Depuis des décennies, le Conseil adopte des résolutions, la Cour internationale de Justice rend des arrêts et le monde réclame justice. Pourtant, le Conseil reste inexplicablement paralysé, sapant ainsi lui-même son autorité et sa crédibilité. Le moment est venu pour le Conseil de prendre des mesures immédiates et énergiques qui, à notre avis, doivent s'articuler autour des axes suivants.

Le Conseil doit obtenir un cessez-le-feu dès maintenant. Il doit exiger et mettre en place un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel pour mettre fin à l'effusion de sang et aux destructions à Gaza.

Le Conseil doit faire en sorte que le blocus soit levé. Le blocus inhumain de Gaza doit être levé sans délai. La nourriture, les fournitures médicales et l'aide humanitaire doivent circuler librement pour atteindre les personnes qui en ont désespérément besoin.

Le Conseil doit exiger l'application du principe de responsabilité. La justice doit être rendue. Des enquêtes indépendantes et transparentes doivent être menées sur les attaques contre les infrastructures médicales et sur d'autres crimes de guerre, afin que les auteurs de ces actes soient amenés à en répondre. Il faut mettre fin à l'impunité.

Le Conseil doit mettre en place des couloirs sûrs. Les civils doivent être protégés. Des couloirs humanitaires sûrs et sécurisés doivent être créés pour permettre à la population d'accéder aux soins vitaux. Les efforts de reconstruction futurs doivent également donner la priorité à la remise en état du système de soins de santé de Gaza, qui est en ruine.

Le Conseil doit raviver la solution des deux États. Un horizon politique est impératif pour la paix, et un processus doit être mis en place pour concrétiser la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Il faut mettre fin à l'occupation pour que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et établir un État palestinien souverain, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Le Conseil doit accorder à la Palestine le statut de Membre à part entière. La Palestine doit être admise à l'ONU en tant que Membre à part entière. De notre point de vue, loin d'être un geste purement symbolique, il s'agit là d'un impératif moral propre à garantir l'irréversibilité de la solution des deux États.

Nous sommes à un tournant de l'histoire. Le monde entier nous regarde. Le Conseil de sécurité assumera-t-il ses responsabilités ou continuera-t-il de faire semblant de ne pas voir la tragédie qui se joue devant nous ? Le silence vaut complicité, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, et j'ajouterais qu'il vaut aussi faillite morale. Pouvons-nous enfin faire front commun pour défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, et veiller à ce qu'ils soient respectés ? Il me semble que c'est la question qui nous est posée. Le peuple palestinien compte sur le Conseil pour trouver l'espoir, la justice et une promesse de paix. Nous ne devons pas le décevoir. Le bain de sang à Gaza doit cesser. Les implacables souffrances infligées à des hommes, femmes et enfants innocents doivent cesser. Faisons un pas les uns vers les autres. Unissons-nous en quête d'une paix fondée sur la justice, la dignité humaine et la légitimité internationale. C'est bien le sens du « plus jamais ça » dont nous avons fait serment. Donnons tort aux sceptiques. Agissons maintenant.

M. de Rivière (France) : Je vous félicite tout d'abord, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et vous savez que vous pouvez compter sur le plein soutien de la France. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil. Je remercie enfin M. Türk, les docteurs Peepkorn et Haj-Hassan de leurs exposés.

Les Palestiniens de Gaza continuent, après 14 mois de conflit, à souffrir de conditions de vie indignes, et ils restent privés de tout. La France appelle une fois de plus à un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza. C'est le seul et

unique moyen de permettre la protection des populations civiles et l'acheminement massif de l'aide humanitaire dont ces populations ont tant besoin. La France exige la libération immédiate et sans condition de tous les otages. Elle ne cessera de condamner les attaques terroristes du 7 octobre 2023.

Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées. La gravité extrême de la situation nous y oblige. La situation à Gaza est catastrophique, notamment sur le plan de l'accès aux soins. La France condamne les récentes opérations militaires israéliennes visant plusieurs hôpitaux, en particulier celui de Kamal Adwan. Israël doit se conformer au droit international humanitaire. Celui-ci exige le respect et la protection des infrastructures et personnels médicaux. Les entraves à l'aide humanitaire constituent des violations graves du droit international humanitaire. Israël a le devoir de permettre l'acheminement de l'aide. Tous les points de passage doivent être ouverts, la sécurité des convois et des acteurs humanitaires doit être assurée, et les restrictions doivent être levées. La France rappelle enfin le caractère irremplaçable – je le répète, irremplaçable – de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans la réponse humanitaire à Gaza.

Le Conseil doit agir, à la fois pour répondre à l'urgence et pour œuvrer à un règlement politique, qui passe par la mise en œuvre effective de la solution des deux États. Celle-ci est aujourd'hui menacée par l'accélération de la colonisation illégale de la Cisjordanie. La France y prendra toute sa part : elle coprésidera en juin prochain, aux côtés de l'Arabie saoudite, une conférence internationale sur la mise en œuvre de la solution des deux États. Elle demeurera mobilisée au Conseil de sécurité, pour que celui-ci contribue à cette solution, qui est la seule à même de garantir la sécurité d'Israël et de permettre l'édification d'un État pour les Palestiniens. Elle appelle de ses vœux la mise en place d'une Autorité palestinienne réformée, capable d'exercer ses responsabilités sur l'ensemble des territoires palestiniens, y compris dans la bande de Gaza.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Puisque nous tenons la première séance officielle du mois, j'en profite pour féliciter l'Algérie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux membres nouvellement élus : le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie. Je félicite également les États-Unis de la compétence avec laquelle ils ont dirigé le Conseil en décembre et j'adresse mes meilleurs vœux aux délégations de l'Équateur, du Japon, de Malte, du Mozambique et de la Suisse, dont les mandats viennent de prendre fin. En ce qui concerne la question à l'examen aujourd'hui, je remercie l'Algérie d'avoir organisé cette importante séance pour discuter de la poursuite des attaques israéliennes contre les hôpitaux et les établissements de soins de santé à Gaza. Nous remercions le Haut-Commissaire Volker Türk, le docteur Rik Peeperkorn et le docteur Tanya Haj-Hassan des informations actualisées qu'ils nous ont fournies.

Le Guyana est profondément attristé qu'en ce début d'année, le peuple palestinien continue de subir d'intolérables souffrances liées à la guerre extrêmement violente qu'Israël livre à Gaza. Des centaines de milliers de civils n'ont d'autre choix que de vivre dans des tentes, à la merci d'un hiver rude. Parmi les conséquences les plus dévastatrices de cette situation, des bébés sont morts de froid car ils ne peuvent pas maintenir leur température corporelle et n'ont pas accès aux infrastructures médicales qui pourraient leur sauver la vie. La semaine dernière, l'ONU a fait savoir qu'une série d'attaques meurtrières commises par les Forces de défense israéliennes contre des hôpitaux de Gaza, ou à proximité, avait poussé le système de santé au bord de l'effondrement total. Les hôpitaux ont été visés par des frappes aériennes, bombardés et incendiés. Nous avons également pris note du récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), selon lequel, du fait des attaques menées contre les hôpitaux entre octobre 2023 et juin 2024, 22 des 38 hôpitaux de la bande de Gaza seraient désormais hors d'état de fonctionner. Aujourd'hui, les conditions sont encore bien pires.

Une telle situation ne doit jamais être considérée comme acceptable, en quelque endroit ou époque que ce soit. À tout le moins, face à cet état de fait tragique, nous devons être plus déterminés encore à mettre collectivement fin à la guerre prolongée qu'Israël livre à la population palestinienne tout entière. La destruction du système de santé gazaouite est attestée. Selon le HCDH, cette situation déplorable, aggravée par les restrictions imposées par Israël à l'entrée et à la distribution de fournitures médicales, se traduit par une détérioration dramatique de l'état de santé de toute la population et une catastrophe sanitaire d'une ampleur sans précédent, avec notamment la propagation de maladies infectieuses telles que la poliomyélite, l'hépatite A, la diarrhée aiguë et la jaunisse. Le Guyana reste convaincu que les attaques en cours contre les infrastructures sanitaires gazaouites, ainsi que contre le personnel médical, s'inscrivent dans un plan systématique visant le peuple palestinien. Il a subi, et subit, bombardements, tirs, privations de nourriture et d'eau, détentions arbitraires et torture. Il est également en butte aux déplacements et contraint de vivre dans des conditions insalubres. Ceux qui parviennent à survivre sont confrontés à la maladie et à d'autres effets des privations, et ils ne peuvent guère, si ce n'est pas du tout, s'appuyer sur des structures de soins fonctionnelles.

Chaque fois que nous pensons que la situation à Gaza ne peut s'aggraver, elle empire. Le Guyana condamne avec la plus grande énergie les attaques visant les hôpitaux et les personnels humanitaires et médicaux. Le statut de Puissance occupante d'Israël s'accompagne de responsabilités juridiques spécifiques, et il devra répondre de ses actes. L'inaction ne peut être la réponse opposée aux violations persistantes du droit international, y compris du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, commises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupée. Nous répétons qu'il ne faut pas se contenter d'appeler à respecter le droit international, sans prendre de mesures concrètes pour qu'il soit effectivement respecté. Il incombe tout particulièrement au Conseil de sécurité de faire respecter le droit international et de veiller à la protection des civils et des biens de caractère civil dans toute la bande de Gaza. Le Guyana appelle à nouveau à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à la fin de la campagne de violence menée contre le peuple palestinien. La solution des deux États reste la seule option viable.

Le Guyana rend hommage à l'Organisation mondiale de la Santé et à ses partenaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de continuer à prodiguer des soins de santé et distribuer des fournitures médicales et d'hygiène de base, de la nourriture et de l'eau au milieu du chaos qui règne dans le nord de la bande de Gaza. Nous demandons à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations juridiques et de veiller à ce que les besoins vitaux, humanitaires et sanitaires des Palestiniens soient satisfaits. Nous appelons également les autres membres du Conseil à œuvrer de concert pour mettre fin à cette tragédie.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que nous nous rencontrons ce mois-ci, je voudrais vous souhaiter beaucoup de succès, Monsieur le Président, au cours de votre présidence. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et me réjouis à la perspective de travailler avec eux. Je remercie le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et les intervenants de leurs exposés. Il est tout à fait approprié de commencer la nouvelle année avec les exposés d'aujourd'hui : ils permettent au Conseil de faire le point sur la réalité.

Les exposés présentés au Conseil de sécurité ne sont pas une fin en soi. Ils ont un but : permettre au Conseil de sécurité de réfléchir aux faits entendus afin d'établir dans quelle mesure les préoccupations soulevées menacent la paix, la sécurité et le bien-être des populations civiles et de prendre des mesures en conséquence.

L'année dernière, nous avons passé de nombreuses heures à discuter de la situation catastrophique à Gaza. Chaque exposé était plus dévastateur, plus brutal et plus apocalyptique que le précédent. Nous avons appris que la communauté sanitaire de Gaza

a inventé un nouveau terme : « enfant blessé, aucun parent survivant ». Nous avons entendu que des médecins pratiquaient des amputations sans anesthésie, y compris sur des enfants. Nous avons discuté des appels téléphoniques déchirants entre les opérateurs des services d'urgence et Hind, âgée de 6 ans, retrouvée morte plus tard, en compagnie des ambulanciers. Nous ne manquons pas de faits établis sur la situation sur le terrain. Nous avons passé beaucoup plus d'heures, de jours, de semaines et de mois à essayer de trouver une voix unie au sein du Conseil – trop souvent sans succès – pour une action appropriée du Conseil. Nous commençons cette année avec des nouvelles de nourrissons arrivés à l'hôpital morts à l'arrivée. Ils sont morts de froid.

Les messages du docteur Haj-Hassan nous touchent tous, mais ils ne devraient pas nous surprendre. Ce que chacun de ces exposés continue de nous dire, c'est que tout ce qui est nécessaire au maintien de la vie humaine est attaqué à Gaza. Le Conseil de sécurité semble avoir les mains liées, mais ces exposés et ces appels à l'aide nous rappellent que nous ne pouvons pas baisser les bras et que nous devons continuer à essayer de faire en sorte que le Conseil honore son nom et ses responsabilités.

La Slovénie souligne qu'Israël, Puissance occupante, a la responsabilité juridique d'assurer et de maintenir la fourniture de services médicaux, de santé publique et d'hygiène. Nous sommes donc consternés par les conclusions du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les attaques contre les hôpitaux dans le cadre de l'escalade des hostilités à Gaza. Alors que nous avons suivi de nombreuses attaques et opérations contre des établissements de santé importants, le rapport et le Haut-Commissaire Türk dans son exposé d'aujourd'hui mettent en évidence un schéma d'attaques similaires contre des hôpitaux par les Forces de défense israéliennes. Le rapport aborde également les allégations concernant les violations du statut protégé des hôpitaux et du personnel médical.

Nous sommes choqués d'apprendre que les blessés ne reçoivent pas l'aide vitale dont ils ont besoin, que les risques de mortalité maternelle et infantile évitables se sont accrus et qu'il ne soit plus possible d'accéder aux traitements pour les maladies chroniques. Les infrastructures vitales pour la santé publique, y compris l'ensemble du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ont été systématiquement démantelées, comme l'a confirmé aujourd'hui le docteur Peepkorn, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé dans les territoires occupés. Les évacuations médicales ont été restreintes, de même que les fournitures médicales essentielles et les articles de première nécessité. Les hôpitaux ont été assiégés et le personnel médical attaqué, beaucoup perdant la vie en sauvant d'autres personnes. Le travail de l'UNRWA, le principal fournisseur de services de santé à Gaza, a été remis en question, et la liste est encore longue.

Aujourd'hui, le directeur de l'hôpital Kamal Adwan est détenu après des mois d'attaques répétées et le raid de la semaine dernière, qui a mis l'hôpital hors service et laissé les patients livrés à eux-mêmes. Nous demandons sa libération. Nous demandons que le Comité international de la Croix-Rouge ait accès aux détenus dans les centres de détention israéliens et que les hôpitaux du nord de Gaza puissent à nouveau fonctionner. Nous continuons également de demander la libération immédiate de tous les otages. Nous sommes profondément alarmés par les informations concernant une tentative de suicide.

La campagne de vaccination contre la poliomyélite a montré qu'une solution est possible dès lors que la volonté collective est au rendez-vous. Mais il ne semble pas que la Puissance occupante souhaite sauver les civils de Gaza. Au contraire, alors qu'un sentiment d'impunité prévaut face à la destruction continue de l'enclave, il ne semble plus y avoir d'humanité à Gaza, ni pour les Palestiniens, ni pour les otages.

Les hôpitaux ne sont pas et ne doivent pas être un champ de bataille. C'est contraire au droit. Nous soulignons l'impératif moral et juridique de respecter le statut protégé des hôpitaux, des blessés et des malades, du personnel médical et

de leurs moyens de transport et équipements. À cet égard, nous déplorons toutes les violations de cet impératif et appelons au plein respect du droit international, y compris de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutes ces personnes et tous ces biens doivent être activement protégés et ne jamais être attaqués ni utilisés à des fins militaires.

Dès octobre 2023, la Slovaquie a demandé une enquête indépendante, complète, rapide et efficace sur l'attaque de l'hôpital Ahli. Aujourd'hui, nous soutenons l'appel lancé par le Haut-Commissaire Türk en faveur d'enquêtes indépendantes, crédibles et transparentes sur les incidents et les attaques contre les soins de santé, y compris pendant les sièges d'hôpitaux, afin que les responsables rendent pleinement compte de leurs actes.

Il n'existe aucun argument convaincant pour justifier la poursuite de cette guerre contre les Palestiniens de Gaza. Nous continuons d'appeler à l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons la libération inconditionnelle de tous les otages et un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Nous sommes d'accord avec le docteur Haj-Hassan pour dire que trop c'est trop.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que l'Algérie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous vous assurons de notre plein appui. Nous remercions et félicitons les États-Unis de leur présidence réussie en décembre 2024.

Nous souhaitons également la bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil, à savoir le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en collaboration avec les nouveaux membres et l'ensemble du Conseil pour l'aider à s'acquitter de son importante responsabilité.

Je remercie la délégation algérienne d'avoir demandé et organisé la séance d'aujourd'hui. Je remercie également M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et le docteur Rik Peepkorn, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la Cisjordanie et Gaza, territoires palestiniens occupés, de leurs exposés qui donnent à réfléchir et qui décrivent la situation épouvantable qui règne dans la bande de Gaza. En outre, je remercie le docteur Tanya Haj-Hassan, médecin de l'organisation caritative Medical Aid for Palestinians, de sa précieuse contribution.

En ce début d'année, nos pensées et nos prières vont aux civils palestiniens et israéliens, qui ont été soumis à une guerre prolongée, ont perdu des êtres chers et des biens, ont été déplacés de leurs maisons, ainsi qu'à celles et ceux qui sont toujours retenus en otage ou qui subissent une punition collective. Nous sommes solidaires des civils de la bande de Gaza et de ceux qui vivent dans d'autres zones de conflit, victimes de l'indignité, de l'inhumanité et d'une série de crises d'origine humaine qui menacent leur bien-être.

Ces mots importants méritent d'être répétés : même les guerres ont des règles. Toutefois, le conflit à Gaza a mis à l'épreuve tous les principes et toutes les règles du droit international qui préservent la dignité de l'humanité, même en temps de conflit. Au cœur de ces principes se trouve la protection des civils, y compris du personnel médical et des installations essentielles pour que l'aide humanitaire puisse atteindre les personnes qui en ont le plus besoin et que la dignité humaine puisse être préservée. Malgré les protections prévues par le droit international, la violence actuelle à Gaza s'est traduite par des attaques répétées contre les hôpitaux, les installations de soins de santé, les transports et les professionnels de la santé, des violations qui touchent au cœur des droits humains et à l'essence même du droit international humanitaire.

Dans les situations de conflit armé, le droit international humanitaire prévoit, par le biais de ses règles d'humanité, des dispositions visant à protéger l'accès aux soins de santé. Ces règles s'imposent aux parties à un conflit et s'appliquent aux blessés et aux malades, au personnel médical, aux unités médicales et aux transports. Les parties à un conflit armé ne doivent pas entraver la prise en charge des patients en empêchant le passage du personnel médical. Elles doivent faciliter l'accès aux blessés et aux malades et fournir l'assistance et la protection nécessaires au personnel médical. En règle générale, les États ont l'obligation de maintenir un système de santé opérationnel. Dans les situations d'occupation, la Puissance occupante doit, dans toute la mesure de ses moyens, assurer et maintenir, entre autres, les établissements et services médicaux et hospitaliers, ainsi que la santé et l'hygiène publiques.

Dans le contexte des événements en Palestine, il incombe à Israël, Puissance occupante, de garantir l'accès aux soins de santé dans le cadre d'un système de santé opérationnel et de ne pas détruire un système de santé déjà fragilisé. À la suite des attaques condamnables perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, nous avons été témoins d'une vague de violence incessante dans le Territoire palestinien occupé, marquée par des conditions de vie épouvantables, un niveau élevé d'insécurité et des frappes aériennes sur des bâtiments résidentiels, des hôpitaux et des zones densément peuplées. La Sierra Leone est profondément troublée par la déclaration commune de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et du Rapporteur spécial sur le droit à la santé, et par leur évaluation selon laquelle :

« [l']assaut flagrant d'Israël contre le droit à la santé à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé atteint de nouveaux sommets d'impunité ».

À l'instar de l'exposé présenté par le représentant de l'OMS, les dernières mises à jour de l'ONU et de ses partenaires humanitaires soulignent l'état critique de la situation sanitaire dans la bande de Gaza, où des hôpitaux ont été frappés et des travailleurs de la santé tués ou détenus, sans compter l'absence de fournitures médicales pour soigner les blessés et les malades. Les attaques contre les hôpitaux et aux alentours ont poussé le système de santé au bord de l'effondrement, puisque plus de 85 % des établissements de santé sont toujours hors service. Les raids récents menés dans les environs de l'hôpital Kamal Adwan, l'un des principaux établissements de santé du nord, ont contraint l'établissement à interrompre ses activités. Les experts dans le domaine sanitaire prévoient que, si rien n'est fait, le nombre de décès causés par les maladies dépassera, plus tôt que l'on ne peut l'imaginer, celui causé par les frappes aériennes, car les civils vivent dans des conditions insalubres caractérisées par l'accumulation de déchets solides, les débordements d'eaux usées et l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes, sans abri adapté ni installations sanitaires adéquates. Nous déplorons les informations faisant état de la mort de bébés et d'autres civils en raison de mauvaises conditions de logement et de conditions météorologiques difficiles. Les conditions épouvantables infligées aux Palestiniens risquent fort d'être irrémédiables et constituent une violation flagrante de la dignité et des droits humains du peuple palestinien.

Alors que nous faisons le constat que plus de 45 541 Palestiniens ont été tués et 108 338 blessés à ce jour dans la bande de Gaza, nous exhortons à nouveau les parties au conflit à cesser toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles et à éviter toute nouvelle action susceptible de faire plus de morts ou plus de blessés. Les circonstances qui pourraient conduire à des assassinats délibérés de civils doivent être évitées à tout prix, et nous appelons les parties au conflit à respecter et à faire respecter les droits de toutes les personnes à la vie, à la dignité, à la nourriture et à l'eau, qui constituent le strict minimum nécessaire à l'existence humaine.

Comme nous l'a dit le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, le droit international, en particulier les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, interdit sans équivoque de prendre pour cible le

personnel médical et les installations médicales en période de conflit armé. Le cadre juridique ancré dans les principes d'humanité et de neutralité médicale et visant à sauvegarder la vie et la dignité humaines exige que les unités médicales soient respectées et protégées. Le personnel médical, symbolisé par le directeur et l'équipe médicale de l'hôpital Kamal Adwan, doit être autorisé à exercer ses fonctions sans ingérence et protégé contre les attaques, et les installations médicales doivent être préservées. Elles ne doivent pas être utilisées à des fins militaires, afin de conserver leur statut protégé. L'exploitation systématique des installations médicales par toutes les parties doit cesser. Il doit être clair pour tous les États et tous les acteurs non étatiques que le droit international interdit les attaques et les menaces visant les blessés et les malades, le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales.

D'ailleurs, le Conseil de sécurité a réaffirmé à plusieurs reprises la nécessité de respecter scrupuleusement ces principes. Dans la résolution 2286 (2016), le Conseil a condamné les attaques contre le personnel et les installations médicales, appelant à la protection des travailleurs médicaux et au libre accès aux soins de santé dans les zones de conflit. Le Conseil a exigé que toutes les parties à un conflit armé respectent pleinement les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, le cas échéant, en particulier les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. Le Conseil a également exigé que toutes les parties à un conflit armé facilitent l'accès sans entrave et en toute sécurité du personnel médical et des agents humanitaires. La résolution 2286 (2016) souligne en outre la nécessité impérieuse d'amener les responsables de violations du droit international humanitaire à répondre de leurs actes et de veiller à ce que le personnel médical puisse exercer ses activités en toute liberté et en toute sécurité. À cet égard, nous rappelons les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatives à l'interdiction des attaques intentionnelles contre les hôpitaux, les lieux où des malades et des blessés sont rassemblés et les unités médicales.

La communauté internationale, y compris l'ONU et le Conseil, doit amener les responsables de ces violations à répondre de leurs actes et prendre des mesures immédiates pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel médical et la préservation des infrastructures de soins de santé dans les zones de conflit telles que la bande de Gaza. Il est impératif que toutes les parties impliquées dans le conflit se conforment à leurs obligations juridiques et respectent le caractère sacré des soins de santé en temps de guerre.

Je conclurai en reprenant les mots du Directeur général de l'OMS, le docteur Tedros Ghebreyesus : le meilleur remède est la paix. Plus nous laisserons cette guerre perdurer, plus le coût en sera élevé. Nous demandons à nouveau l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et la libération de tous les otages, en tant que premières étapes pour mettre fin à l'inhumanité qui règne à Gaza et ouvrir une ère de stabilité dans la région.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Algérie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous nous félicitons de la participation officielle du Danemark, de la Grèce, du Pakistan, du Panama et de la Somalie aux travaux du Conseil. La Chine se réjouit à la perspective de collaborer avec tous les membres du Conseil afin que celui-ci puisse s'acquitter efficacement du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies. Je remercie l'Algérie d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Nous remercions le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, le docteur Peepkorn et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés.

En ce début d'année, tout le monde espère un renouveau dans tous les domaines. Pourtant, à Gaza, l'ombre de la mort continue de planer, et les bombardements et les attaques d'Israël n'ont pas cessé, ne serait-ce qu'un instant. Pour les habitants

de Gaza, le compte à rebours n'était pas celui qui précède les réjouissances de la nouvelle année, mais celui du prochain bombardement, qui peut survenir à tout moment. Juste avant le réveillon, une tragédie horrible a eu lieu dans le nord de Gaza. Les forces israéliennes ont lancé une attaque contre l'hôpital Kamal Adwan, le seul établissement médical qui fournissait encore des services complets dans le nord de Gaza, détenant de force le personnel médical, transférant de force des patients innocents, causant la mort d'un grand nombre de personnes et plongeant l'hôpital dans les flammes. Il s'agit d'une violation grave du droit international, en particulier le droit international humanitaire, que la Chine condamne fermement.

Ce n'est pas la première fois que l'hôpital Kamal Adwan est attaqué, et il n'est pas le seul hôpital de Gaza à l'avoir été. Selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, jusqu'en juin 2024, au moins 27 hôpitaux et 12 institutions médicales de Gaza avaient fait l'objet de 136 attaques, qui ont coûté la vie à plus de 500 membres du personnel médical. La protection de la sécurité des installations médicales en temps de conflit armé est un principe fondamental du droit international humanitaire. En l'absence de preuves suffisantes démontrant que les installations médicales sont devenues des installations hostiles, le lancement délibéré d'attaques à grande échelle et sans discrimination contre des établissements médicaux, qui font des morts et des blessés parmi des civils innocents, est une violation du droit international humanitaire et pourrait constituer un crime de guerre. Selon certaines analyses, les attaques meurtrières lancées par Israël contre les établissements médicaux de Gaza, qui ont conduit le système médical de Gaza au bord de l'effondrement, font partie d'une stratégie systématique visant à rendre l'enclave inhabitable. La Chine exprime ses vives inquiétudes et sa forte opposition à ces tactiques. Nous demandons instamment à Israël de respecter véritablement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, de cesser de transformer les hôpitaux en champs de bataille, de mettre un terme à ses attaques contre les installations médicales, d'assurer la sécurité des institutions et du personnel médicaux et de libérer tout le personnel médical détenu.

Le conflit à Gaza a déjà provoqué une catastrophe humanitaire et des pertes civiles sans précédent. Alors que le conflit entre dans son quinzième mois et que nous sommes au début de 2025, la fin du conflit et le rétablissement de la paix restent la question la plus urgente et un devoir dont l'accomplissement a été reporté par le Conseil de sécurité pendant trop longtemps. Le pays concerné ne cesse d'affirmer qu'un accord de cessez-le-feu sera bientôt conclu, mais la réalité, c'est la poursuite des massacres et des morts. Je tiens à souligner que les divergences dans les négociations doivent être réglées par la volonté politique et non au prix de la perte de vies innocentes. Gagner la guerre ne signifie pas nécessairement obtenir la paix, et le recours à la seule force militaire ne garantit pas une sécurité durable. La Chine exhorte Israël à tenir compte des appels pressants de la communauté internationale et à cesser immédiatement tout acte d'aventurisme militaire. Elle demande à Israël de lever les restrictions à l'accès humanitaire à Gaza, de suspendre la mise en œuvre des projets de loi contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de les retirer rapidement, de garantir la sécurité de l'UNRWA et d'autres organismes humanitaires et de leur permettre de mener à bien leurs activités d'assistance. La Chine soutient le Conseil de sécurité dans l'exercice de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en prenant toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu à Gaza, atténuer la catastrophe humanitaire et mettre en œuvre la solution des deux États, afin de répondre aux attentes de la communauté internationale.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, alors que vous assumez vos fonctions, et vous souhaiter une présidence très productive. Je remercie chaleureusement mes collègues et les autres États membres de leur accueil au Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme,

M. Volker Türk, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, le docteur Rik Peepkorn, et le docteur Tanya Haj-Hassan de leurs exposés détaillés qui nous donnent beaucoup à réfléchir. Leur participation ici apporte un éclairage précieux sur la question qui nous occupe.

Les 14 derniers mois ont été extrêmement difficiles pour la population de Gaza. Nos intervenants d'aujourd'hui, ainsi que ceux qui les ont précédés dans cette salle au cours de l'année écoulée, ont tenté de décrire une situation dans la bande de Gaza qui dépasse presque l'entendement. Il s'agit d'une situation grave qui s'est inscrite dans une spirale infernale au cours de l'année écoulée, tandis que les récentes attaques contre les hôpitaux ont poussé un système de santé déjà défaillant au bord de l'effondrement total.

La Grèce est extrêmement préoccupée par le fait qu'après plus d'un an de conflit à Gaza, la fin des souffrances humaines reste toujours hors de portée. Tout en reconnaissant le droit de légitime défense d'Israël et le choc subi par la société israélienne après la mort de 1 200 citoyens et la captivité continue de 100 otages depuis 14 mois, nous devons nous rappeler que, lorsque tout le reste échoue, le droit international et le droit international humanitaire sont la boussole de notre humanité. Nous nous joignons aux autres États Membres pour appeler au plein respect des dispositions du droit international humanitaire, qui constitue la boussole et le cadre de toutes les opérations à Gaza. Le droit international humanitaire nous dit que les hôpitaux ne doivent pas être utilisés abusivement à des fins militaires et qu'aucune opération ne doit être entreprise contre ces installations sous le couvert de vagues allégations. La destruction du système de santé, combinée au meurtre de patients, de travailleurs humanitaires, de personnel médical et d'autres civils, constitue une grave violation du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

Les souffrances et la déshumanisation des civils doivent cesser. Tous les points de passage doivent être ouverts pour l'acheminement de l'aide, et les sanctuaires doivent être protégés et ne pas se transformer en pièges mortels pour les personnes contraintes de fuir. Dans le même temps, il est important que l'aide humanitaire soit acheminée sans être pillée par les éléments criminels qui ravagent la région. Les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient restent vitales pour la population civile.

La crise humanitaire actuelle dans la bande de Gaza ne peut être résolue sans le dialogue ni la diplomatie. La pression militaire ne suffit pas à vaincre le terrorisme et les idéologies extrémistes. Depuis les horribles attaques du 7 octobre 2023 et les souffrances qu'elles ont infligées à la société israélienne, les otages restent en captivité, tandis que la mort, la destruction et la maladie règnent à Gaza. Il ne fait aucun doute qu'un cessez-le-feu, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la distribution urgente et sans entrave d'une aide à grande échelle constituent le seul moyen d'inverser la tendance. La seule solution à long terme pour la région est de revitaliser le processus politique afin d'ouvrir la voie à un horizon politique pour la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en reconnaissant le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité.

Il y a à peine deux jours, nous avons tous fêté la nouvelle année, et la plupart d'entre nous ont pris une résolution. Pour nous, il s'agissait de représenter dignement notre pays dans cet organe. En cette période de l'année, je ne peux m'empêcher de penser aux habitants de Gaza et aux familles des otages en Israël, et je crois que ce qu'ils demandent et ce qu'ils espèrent pour cette année, c'est la paix : c'est un cadeau qu'il vaut la peine d'essayer de leur offrir.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et je me joins à vous et à d'autres pour souhaiter la bienvenue au Danemark, à la Grèce, au Pakistan, au Panama et à la Somalie au Conseil. Je vous

remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance d'information, et je remercie également le docteur Peeperkorn, le Haut-Commissaire Türk et le docteur Haj-Hassan de leurs exposés percutants et poignants, ainsi que du travail de leurs équipes sur le terrain.

Nous sommes tous horrifiés par la détérioration de la situation des soins de santé à Gaza. Il est tout à fait inacceptable que, depuis le 7 octobre 2023, de nombreuses installations médicales aient été détruites ou endommagées et que plus de 1 000 membres du personnel médical aient été tués, blessés ou détenus. Et, comme nous l'a rappelé le docteur Haj-Hassan, leurs appels à l'aide n'ont pas été entendus. Suite à l'évacuation forcée de l'hôpital Kamal Adwan, il n'y a désormais plus aucun hôpital en état de fonctionner dans la province de Gaza-Nord. La détérioration de l'accès aux services médicaux dans la bande de Gaza aggrave la malnutrition aiguë des enfants, le risque de famine imminente et la propagation des maladies infectieuses.

Face à cette situation dévastatrice, le Royaume-Uni réitère trois exigences essentielles et fondamentales.

Tout d'abord, nous demandons que les civils et le personnel médical soient protégés, conformément au droit international humanitaire. Israël a la responsabilité de veiller à ce que les civils aient accès à des soins médicaux vitaux et de permettre aux professionnels de la santé de travailler en toute sécurité. Le Royaume-Uni exhorte à nouveau Israël à respecter ses obligations internationales, notamment celles énoncées dans la résolution 2286 (2016). Nous appelons également Israël à faire la lumière sur le sort des membres du personnel médical des hôpitaux du nord de Gaza qui sont détenus. Nous savons que le Hamas utilise des infrastructures civiles pour ses opérations, y compris des hôpitaux. Le Royaume-Uni condamne fermement ces actes. En se cachant dans des infrastructures civiles, le Hamas met clairement en danger les civils palestiniens et le personnel médical. Nous rappelons toutefois que les obligations qu'impose le droit international humanitaire de protéger les hôpitaux et le personnel de santé sont inconditionnelles.

Deuxièmement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit être autorisé à jouer son rôle primordial, qui consiste notamment à fournir des services de santé, et nous rejetons sans équivoque les tentatives visant à compromettre son mandat. Le 11 décembre, le Premier Ministre britannique a annoncé une nouvelle contribution de 16,5 millions de dollars à l'UNRWA pour appuyer la fourniture de services vitaux, y compris les soins de santé. Le Royaume-Uni soutient également la fourniture de soins de santé essentiels, notamment en apportant un financement à UK-Med pour la gestion d'un hôpital de campagne et la fourniture d'autres services de santé à Gaza.

Troisièmement, Israël doit faire beaucoup plus pour remédier immédiatement à cette crise, et les deux parties doivent mettre fin à cette guerre, qui n'a que trop duré.

Le Royaume-Uni continuera de faire pression en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération de tous les otages détenus par le Hamas dans des conditions déplorables, d'une meilleure protection des civils, de l'acheminement soutenu et en plus grandes quantités d'une aide à Gaza et d'une voie vers la paix et la stabilité à long terme.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession de l'Algérie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Le Panama remercie la présidence du Conseil d'avoir convoqué cette séance importante, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Cisjordanie et Gaza, le docteur Rik Peeperkorn, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, de leurs exposés, ainsi que le docteur Tanya Haj-Hassan, de Medical Aid for Palestinians, de son émouvante déclaration.

Nous nous adressons aujourd'hui pour la première fois à cet éminent organe avec un profond sentiment d'urgence et de responsabilité face à la détérioration de la situation dans la bande de Gaza et à ses implications pour la stabilité régionale et mondiale. La crise humanitaire à Gaza, comme en témoignent divers organismes des Nations Unies, a atteint des proportions de plus en plus alarmantes. Plus de 45 000 personnes ont été tuées, des dizaines de milliers d'autres ont été blessées et plus de 2 millions de personnes ont été déplacées d'un endroit à l'autre, et ont des besoins urgents en termes de nourriture, d'accès à l'eau potable, de soins de santé et d'abris, en particulier en raison des intempéries de l'hiver. Les informations qui font état d'enfants ayant perdu la vie à cause de l'hypothermie font froid dans le dos.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) indique que les services de base à Gaza ont été complètement dévastés et que le système de santé est dans une situation critique et fait face à un risque imminent d'effondrement total en raison de graves pénuries de médicaments, d'ambulances, de traitements vitaux, d'électricité et d'eau potable. Cette situation est de plus en plus dramatique, au point que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé en décembre qu'après 14 mois de bombardements, Gaza comptait le plus grand nombre d'enfants amputés de l'histoire moderne.

Outre les risques pour la vie, l'intégrité physique et la protection, plus de 540 000 femmes et filles à Gaza ont un besoin urgent d'accès à des produits de base pour assurer leur hygiène menstruelle dans la dignité et le bien-être, ce qui est indispensable non seulement pour préserver leur santé physique, mais aussi pour protéger leur intégrité et garantir leur qualité de vie alors que la crise humanitaire continue de s'aggraver.

Nous sommes préoccupés par le fait que les hôpitaux, les écoles, les installations de l'ONU et d'autres sites protégés continuent d'être la cible d'attaques dans le cadre du conflit armé, ce qui entrave la fourniture de services essentiels et d'aide humanitaire à la population palestinienne et, selon le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), transforme les hôpitaux en nouveaux champs de bataille. Nous exprimons notre solidarité avec le Directeur général de l'OMS, le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a été victime d'une attaque au Yémen, où il a risqué sa vie pour préserver la liberté des membres du personnel des Nations Unies et d'autres civils.

Nous rejetons fermement les attaques contre les travailleurs humanitaires et le personnel des Nations Unies, ainsi que leur détention injustifiée, alors qu'ils travaillent au péril de leur vie dans des conditions extrêmes pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. De tels actes sont inacceptables. Nous exprimons également notre vive inquiétude quant aux informations fournies dans les exposés et maintenons que la protection des hôpitaux, qui ne doivent évidemment pas être utilisés à des fins militaires, est indispensable en temps de guerre et doit être garantie et respectée par toutes les parties à tout moment.

Le Panama insiste sur la nécessité urgente de maintenir ouverts les points de passage afin de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire vitale, y compris l'assistance médicale et sanitaire, et nous rappelons à toutes les parties leur obligation de veiller à ce que cette aide parvienne directement aux civils qui en ont besoin, conformément aux dispositions des résolutions adoptées par le Conseil.

En outre, après les atrocités injustifiables commises par le Hamas contre des civils israéliens en ce jour fatidique du 7 octobre 2023, ses attaques incessantes contre le territoire et le peuple israéliens sont contre-productives. Nous ne comprenons pas l'entêtement inexplicable du Hamas qui refuse de libérer les otages israéliens qu'il détient et qui n'auraient jamais dû être capturés, et qui ne fait pas preuve de volonté politique pour créer les conditions réalistes d'un accord qui permettrait de mettre fin au cycle de la violence. Cela pourrait sembler suicidaire, si ce n'est que le suicide

implique de mettre fin à sa propre vie, alors qu'à Gaza, l'obstination du Hamas sacrifie au contraire la vie d'autres personnes, celle des hommes, des femmes et des enfants innocents au sein du peuple palestinien.

Compte tenu de ce qui précède, le Panama réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et regrette la perte de vies civiles, ainsi que toute violation du droit international humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la République algérienne démocratique et populaire, pays frère, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et à lui souhaiter plein succès. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des efforts inlassables que vous déployez au niveau international pour défendre le peuple palestinien et sa juste cause, en particulier à la lumière de la poursuite de l'occupation coloniale israélienne illégale et des massacres incessants perpétrés contre notre population civile. Nous avons appris de votre expérience, Monsieur le Président, et de votre glorieuse révolution algérienne, ainsi que des expériences des peuples soumis à l'occupation et au colonialisme, en tant que témoignage historique du fait que la fin du colonialisme et de l'occupation est inévitable et que l'accession à la liberté et à l'indépendance ne restera pas un souhait, mais deviendra une réalité, peu importe le temps que cela prendra.

Nous avons conclu l'année 2024 en discutant de la Palestine, et c'est ainsi que nous entamons l'année 2025, sous la présidence algérienne du Conseil de sécurité, ce qui est tout à fait normal. Le Conseil doit mettre fin à cette agression immédiatement et sans condition.

(l'orateur poursuit en anglais)

En ce début d'année, je tiens également à adresser nos sincères félicitations aux membres élus du Conseil de sécurité qui assument désormais leurs responsabilités, à savoir le Danemark, la Grèce, le Pakistan, le Panama et la Somalie. Comme nous l'avons vu au cours de l'année écoulée, les membres élus ont un rôle très important à jouer pour veiller à ce que le Conseil s'acquitte des tâches qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et nous les assurons de notre pleine coopération.

Nous remercions également les intervenants, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, le docteur Rik Peepkorn, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Cisjordanie et Gaza, et le docteur Tanya Haj-Hassan, de leurs exposés importants et de leurs témoignages poignants devant le Conseil de sécurité.

J'ai écouté le docteur Haj-Hassan aujourd'hui, comme je l'ai écoutée fin novembre, lorsqu'elle s'est adressée à l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (voir A/AC.183/PV.420). C'est une travailleuse humanitaire exceptionnelle, qui est capable de transmettre très fidèlement certains des messages du peuple palestinien de la bande de Gaza, les relayant du fond de son cœur de travailleuse humanitaire extraordinaire pour qu'ils atteignent l'esprit et le cœur de ceux auxquels incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au nom du peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, je la remercie vivement.

L'image du docteur Hussam Abu Safiya, vêtu de sa blouse blanche, symbole d'espoir et d'humanité, sommé de se rendre et marchant vers les chars israéliens, incarnation de la mort et de la destruction, restera à jamais le reflet de ce qui est en jeu à Gaza : l'humanité elle-même. Elle montrera des personnes qui, contre toute attente, se sont élevées face à de terribles souffrances, à des traumatismes et à la mort, et elle montrera à quel point elles étaient seules à cet instant.

Les médecins et le personnel médical palestiniens se battent pour sauver des vies humaines, au prix de la leur. Ils mènent une bataille qu'ils ne peuvent pas gagner. Et pourtant, ils ne veulent pas se rendre ni trahir le serment qu'ils ont prêté. Ils s'efforcent de sauver des vies alors que les hôpitaux sont attaqués ; alors que le personnel médical, les patients et les personnes à la recherche d'un abri sont assiégés et tués ; alors que les bâtiments et les services, même ceux destinés aux mères et aux nouveau-nés, sont détruits ; alors que l'accès aux médicaments leur est refusé ; alors que l'électricité est coupée ; alors que la famine leur est imposée et qu'ils savent que les personnes qu'ils tentent de soigner mourront très probablement et qu'eux, les médecins, seront tenus pour responsables par Israël du crime ultime d'avoir tenté de préserver la vie à Gaza, et qu'ils seront détenus, torturés, voire tués. Et pourtant, ils persistent dans leurs efforts.

Il y a plusieurs mois, le docteur Mahmoud Abu Nujaila, tué lors d'une frappe aérienne israélienne sur l'hôpital Awda, avait écrit un message sur un tableau blanc de l'hôpital, normalement utilisé pour planifier les opérations chirurgicales : « Celui qui restera jusqu'à la fin racontera l'histoire. Nous avons fait de notre mieux. Souvenez-vous de nous ». Nous leur devons plus qu'un simple souvenir. Rien ne peut expliquer que, depuis 15 mois, les Palestiniens de Gaza subissent l'enfer et soient abandonnés à leur sort. Rien ne justifie que les médecins qui tentaient de sauver la vie des victimes soient devenus eux-mêmes des victimes et que la communauté internationale n'ait pas été capable de faire montre, ne serait-ce qu'en partie, du même courage ou du même dévouement envers l'humanité.

Le docteur Adnan Al-Bursh a écrit : « Nous mourrons debout et nous ne nous agenouillerons pas... Tout ce qui reste dans la vallée, ce sont ses pierres, et nous sommes ses pierres ». Le docteur Al-Bursh était le chef du service d'orthopédie de l'hôpital Chifa de Gaza. Le monde entier l'a découvert au fil des vidéos qui le montraient en train d'opérer des blessés et des personnes mourantes avec peu de matériel, voire aucun, de creuser des fosses communes avec ses collègues dans la cour de l'hôpital et, enfin, de faire face à l'assaut israélien dans un hôpital où des milliers de personnes s'étaient réfugiées. L'armée israélienne a ordonné l'évacuation de l'hôpital Chifa, de ses patients, de son personnel et d'environ 50 000 déplacés qui avaient trouvé refuge dans l'enceinte de l'hôpital, avant d'y mettre le feu. Au lieu de fuir, le docteur Al-Bursh s'est rendu à l'hôpital indonésien au nord de Gaza, où il a travaillé jusqu'à ce qu'il soit lui aussi la cible de tirs en novembre 2023. Mais refusant de renier son serment, il s'est rendu à l'hôpital Awda, où il a finalement été arrêté par les forces d'occupation israéliennes. Quatre mois plus tard, les gardiens de la prison d'Ofar ont traîné le docteur Al-Bursh et l'ont jeté dans la cour de la prison, nu jusqu'à la taille, en sang et incapable de se tenir debout, selon une déposition recueillie par des organisations israéliennes de défense des droits humains. Il est mort peu après. Le cas du docteur Al-Bursh, mort en détention israélienne, n'est pas isolé. D'autres médecins, et nombre d'autres détenus, sont morts en détention après avoir subi des mauvais traitements, des actes de torture et des viols.

Ce n'est pas d'une guerre qu'il s'agit. Comme l'a montré le docteur Haj-Hassan, il s'agit d'une attaque contre l'existence palestinienne. Sa cible, c'est la vie même à Gaza, et toutes les personnes qui tentent de la préserver, toutes celles qui tentent de permettre la survie en plein génocide. En phase avec cette intention criminelle, il est logique que le personnel médical, les médecins, les infirmières et les ambulanciers figurent parmi ses principales cibles. C'est immoral et insupportable. Il faut y mettre un terme. Le droit international humanitaire tout entier repose sur une règle fondamentale : accorder une protection aux personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités, en premier lieu les civils, les malades, les blessés et les personnes détenues.

Au lieu de respecter le principe cardinal de distinction, Israël recourt systématiquement à des attaques aveugles, quand il ne vise pas délibérément les personnes protégées en vertu du droit international. Il le fait encore et encore, en répétant les

mêmes actes, en reprenant les mêmes schémas, et en se livrant aux mêmes comportements criminels et inhumains. Il le fait en attaquant des hôpitaux, ce qui entraîne la mort et la détention de civils, y compris des bébés et des enfants, qui vivent déjà l'enfer sur Terre. Personne ne doit s'habituer à ces horreurs.

Israël veut normaliser le génocide. D'après le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,

« Les attaques contre les hôpitaux suivent souvent un même schéma impliquant des frappes de missiles sur les bâtiments hospitaliers, la destruction des installations hospitalières, des tirs sur des civils, un siège et la prise de contrôle temporaire des bâtiments hospitaliers. »

Et c'est sans parler des

« nombreux cas de détention arbitraire, de disparition forcée et de mauvais traitements des personnels médicaux et d'autres Palestiniens, y compris déplacés, appréhendés à l'intérieur des hôpitaux, dont d'autres informations font état ».

C'est de la barbarie, et cela devrait conduire non seulement à multiplier les messages d'indignation, mais aussi à prendre des mesures résolues pour appliquer le principe de responsabilité et empêcher ces horreurs de se reproduire. Comme en avertissent les experts de l'ONU,

« [s]ous occupation, les attaques délibérées contre des établissements de soins sont susceptibles d'exposer les personnes à des traitements cruels, inhumains et dégradants et sont souvent constitutives de crimes de guerre. À Gaza, cela s'inscrit clairement dans un schéma de génocide bien établi, dont les dirigeants israéliens devront répondre. »

Rien ne peut justifier les crimes de guerre. Rien ne peut justifier les crimes contre l'humanité. Rien ne peut justifier le crime de génocide. Rien ne peut jamais les justifier. Les ordonnances en indication de mesures conservatoires et autres de la Cour internationale de Justice, qui cherchent à préserver le droit du peuple palestinien d'être protégé contre les actes de génocide, ne sont pas seulement dédaignées par Israël, elles sont ouvertement violées. Au lieu d'être éliminé, le risque s'est matérialisé.

Les actions israéliennes ne peuvent être comprises que dans le contexte des objectifs réels de cette guerre. Rappelons le rapport relayé par les généraux, dont nous avons parlé mais qui n'est plus évoqué. Les responsables et commandants militaires israéliens ont souvent avoué leurs desseins devant eux, et devant quiconque était disposé à les écouter – certains ne veulent pas entendre, et d'autres n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre. Les soldats de l'occupation israélienne ont décrit les actions et les instructions de leurs divisions. Le général de brigade Yehuda Vach, commandant de la 252^e division, a déclaré à *Haaretz* que son objectif était de raser Gaza autant que faire se peut, et de déplacer de force les quelque 250 000 Palestiniens encore présents dans le nord de la bande, afin d'en prendre le contrôle. Il est en train de constituer une milice privée, composée de colons, de proches, et de soldats fanatiques, afin de détruire chaque jour 50 à 60 bâtiments à Gaza, pour en faire un endroit où aucun Palestinien ne pourra vivre. Selon *Haaretz*, il a été clair : il faut « rendre la vie dure aux convois qui entrent sur le territoire, et les harceler ». Non seulement des voleurs s'emparent des camions, mais les soldats israéliens les regardent et facilitent ce comportement, en soulignant qu'« il n'y a pas d'innocents à Gaza ». Pour ceux qui pensent qu'il s'agit d'une guerre contre le Hamas et non contre le peuple palestinien, un général de brigade en service dans l'armée israélienne, le commandant de la 252^e division, a déclaré qu'« il n'y a pas d'innocents à Gaza ». Toutes les personnes qui se trouvent dans la bande de Gaza, tous les Palestiniens, sont des cibles en puissance. Mais sa plus grande folie, pour reprendre les paroles d'un officier de l'armée d'occupation, c'est de dire qu'il faut « déplacer les Gazaouites vers le sud et prendre le plus de terres possible ».

Il s'agit bien d'une guerre contre le peuple palestinien. C'est une guerre génocidaire. Son objectif est d'éliminer le plus de Palestiniens possible et de rendre Gaza inhabitable. Ils ne veulent pas de Palestiniens dans la bande de Gaza, après quoi cela s'appliquera aussi à d'autres pans du territoire occupé. C'est dans ce contexte que les ordres d'évacuation et la destruction des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux, et les meurtres et atteintes à l'intégrité physique de civils, notamment des médecins, doivent être compris. Soit les Palestiniens sont déplacés, soit ils sont éliminés. Il n'y a pas d'autre option que l'épuration ethnique ou le génocide. Et, en ce moment, ce sont les deux à la fois.

Tout le monde a accès aux images, les images des attaques répétées contre nos hôpitaux, qui procèdent de l'attaque contre la vie et l'existence des Palestiniens. On peut aussi voir les forces d'occupation israéliennes se livrer à ces mêmes attaques en Cisjordanie. Les autorités israéliennes invoquent systématiquement l'emploi de boucliers humains. Elles affirment que le Hamas utilise les Gazaouites comme des boucliers humains, insistent qu'il est honteux que des combattants se servent de boucliers humains ou se fassent passer pour des civils, alors que leurs forces d'occupation le font encore et encore. Les forces d'occupation, parfois déguisées en civils ou en patients – une soldate s'est même fait passer pour une femme enceinte qui voulait que ses proches prennent soin d'elle –, ont mené des raids militaires contre, voire dans, les hôpitaux. Voilà leur comportement. Je précise, pour ceux qui tentent de donner des leçons au Conseil sur le fait que d'autres utilisent des civils et des boucliers humains, que ces preuves et ces témoignages ont été documentés, et que certaines de ces personnes ont été prises en flagrant délit.

Nous saluons tous les médecins du monde entier qui se sont portés volontaires pour aider notre peuple à Gaza et tous ceux qui ont exprimé leur solidarité et apporté leur soutien à leurs collègues en Palestine. Leurs voix morales donnent de l'espoir au peuple palestinien et à tous ceux qui chérissent l'humanité et cherchent à la préserver. Chacun doit choisir s'il est du côté de l'espoir et de l'humanité, qu'incarne la blouse blanche portée par les médecins du monde entier, ou du côté de la destruction et de la mort. Ceux qui affirment avoir fait le bon choix doivent agir en conséquence.

Quelques semaines avant l'assaut final contre l'hôpital Kamal Adwan, le docteur Hussam Abu Safia a déclaré :

« J'ai refusé de quitter l'hôpital et de sacrifier mes patients. Alors l'armée m'a puni en tuant mon fils. Je l'ai vu mourir à l'entrée de l'hôpital. Ce fut un grand choc. Je lui ai trouvé une tombe près d'un des murs de l'hôpital pour qu'il puisse rester près de moi ».

Le docteur Abu Safia a lui-même été blessé et il a maintenant été enlevé et détenu, et on ne sait pas ce qu'il est advenu de lui. Il a refusé d'abandonner les victimes. Ne pouvons-nous pas faire preuve d'un peu de ce même courage ?

Le sort du docteur Hussam Abu Safia, qui doit être libéré immédiatement, n'est qu'une des innombrables histoires inimaginables de perte, de traumatisme, de douleur, de souffrance, de courage et de résilience, l'histoire d'un peuple qui, malgré la solidarité de personnes et de pays du monde entier, se sent abandonné à un sort terrible, et vit un enfer sans fin.

Nous avons la responsabilité collective de mettre fin à cet enfer. Nous avons la responsabilité collective de mettre fin au génocide. Nous avons le devoir de sauver des vies. Le Conseil a l'obligation de sauver des vies. Les médecins et le personnel médical palestiniens ont pris cette mission à cœur, au péril de leur vie. Ils n'ont pas abandonné les victimes. Le Conseil ne doit pas les abandonner. Il doit mettre fin à l'impunité d'Israël. Il doit mettre fin au génocide. Il doit mettre fin à l'agression immédiatement et sans condition, maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : La présidence du Conseil de sécurité donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à un moment critique : les houthistes continuent de lancer des attaques contre les civils en Israël et en mer Rouge, la Syrie est dans une position précaire après la chute du régime brutal d'Al-Assad, le Hamas continue de lancer des roquettes, comme ce fut le cas hier à Be'eri, où des civils israéliens ont été massacrés le 7 octobre 2023, et 100 otages sont toujours retenus par les terroristes du Hamas.

En convoquant cette séance d'urgence aujourd'hui, le but de la présidence n'était pas de se pencher sur ces menaces et ces défis ni de condamner les terroristes, qui violent de manière flagrante le droit international en utilisant des hôpitaux comme bases pour leurs activités militaires. Ces actes portent atteinte à la crédibilité du Conseil et du système international. Les hôpitaux sont censés être des sanctuaires de soins et de compassion, mais le Hamas les a transformés en instruments de terreur, exploitant leur caractère sacré pour cacher ses objectifs meurtriers et mener une guerre contre les civils. Il ne s'agit pas d'une tactique isolée ou d'un acte de désespoir. Il s'agit d'une stratégie délibérée et systématique, pierre angulaire de la doctrine opérationnelle du Hamas, son *modus operandi*.

Même si nous le savions depuis de nombreuses années, les 15 derniers mois ont révélé le degré de dépravation du Hamas. En novembre 2023, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont découvert un tunnel terroriste de 55 mètres de long à 10 mètres de profondeur sous le complexe hospitalier Chifa, ainsi que d'importantes caches d'armes dans le tunnel et l'hôpital. Au cours du même mois, à l'hôpital indonésien, les FDI ont identifié un camion Toyota blanc qui avait été utilisé lors du massacre du 7 octobre 2023, garé dans l'enceinte de l'hôpital. En outre, on a trouvé dans la zone de l'hôpital un véhicule portant une plaque d'immatriculation israélienne, avec des traces de sang dont il s'est avéré par la suite qu'elles avaient un rapport avec l'un des otages.

En février 2024, les FDI ont découvert un réseau de tunnels terroristes reliant l'hôpital turc de la ville de Gaza à des installations opérationnelles voisines. Ces tunnels ont permis aux agents du Hamas de déplacer discrètement des armes et du personnel, tout en exploitant et en mettant en danger l'infrastructure civile de l'hôpital. En mars 2024, les FDI ont découvert des dizaines d'armes, des millions de dollars issus du prix du sang et des centaines d'agents à l'intérieur de l'hôpital Chifa. Nous avons trouvé de nouvelles vidéos prouvant que le Hamas a emmené des otages à l'hôpital Chifa après l'attentat du 7 octobre 2023 et que l'otage Noa Marciano a été assassinée par un terroriste du Hamas dans l'enceinte de l'hôpital. Il y a tout juste quatre jours, le 30 décembre 2024, des agents du Hamas ont été filmés en train de poser des explosifs à 45 mètres à peine de l'hôpital indonésien, dans le nord de la bande de Gaza. L'hôpital Kamal Adwan est ainsi le dernier site à être exploité par le Hamas, et il vient s'ajouter à la sinistre liste des cas confirmés d'utilisation abusive d'infrastructures civiles par ce groupe terroriste.

Le Conseil doit faire face à cette réalité indéniable. Le Hamas ne respecte pas le caractère sacré des hôpitaux, des écoles ou des lieux de culte. Il les utilise pour protéger ses terroristes, stocker ses armes et lancer ses attaques. Il utilise la population civile comme bouclier humain, jouant sur l'instinct de protection des plus vulnérables. À l'hôpital Kamal Adwan, le Hamas a transformé un établissement de soins en centre de commandement pour ses opérations terroristes. Depuis octobre 2024, à la suite d'une opération menée par les FDI dans cette zone, le Hamas s'est retranché dans l'hôpital, y installant son infrastructure militaire et ses centres opérationnels. Malgré les appels répétés d'Israël, depuis le début de l'opération en octobre, pour qu'il soit mis fin à l'utilisation militaire illégale de l'hôpital, ces avertissements sont tombés dans l'oreille d'un sourd. L'opération précise menée cette semaine par les FDI a révélé l'ampleur de l'utilisation de ces locaux par le Hamas. Plus de 240 terroristes

ont été appréhendés, dont 15 avaient participé au massacre du 7 octobre 2023, le jour le plus sombre de l'histoire moderne d'Israël, au cours duquel plus de 1 200 vies ont été fauchées brutalement par les terroristes. Parmi les personnes appréhendées se trouve le directeur de l'hôpital. Nous le soupçonnons d'être un agent du Hamas, car des centaines de terroristes du Hamas et du Jihad islamique se cachaient à l'intérieur de l'hôpital Kamal Adwan qu'il dirigeait. Il fait actuellement l'objet d'une enquête des forces de sécurité israéliennes.

Cette opération était indispensable. C'était une nécessité. Elle a été menée sur la base de nombreux renseignements recueillis durant plusieurs mois, qui ont confirmé les activités du Hamas dans les locaux de l'hôpital. Conformément au droit international humanitaire, les FDI ont mis en œuvre des mesures globales pour atténuer les dommages causés aux civils. Avant l'opération, Israël a facilité l'évacuation de 350 patients, soignants et membres du personnel médical de l'hôpital, ainsi que la livraison de dizaines de milliers de litres de carburant, de centaines de colis alimentaires et de fournitures médicales indispensables au fonctionnement de l'hôpital. Au cours de l'opération, 95 autres patients, soignants et membres du personnel ont été transférés en toute sécurité vers l'hôpital indonésien. Nous avons notamment fourni 5 000 litres de carburant, deux groupes électrogènes et des équipements médicaux essentiels pour garantir le fonctionnement des systèmes critiques et la continuité des soins.

Israël continue de coopérer avec la communauté internationale pour renforcer les services médicaux de l'hôpital indonésien. Qui plus est, les FDI ont travaillé avec le Directeur de l'hôpital Kamal Adwan pour veiller à ce que les patients et autres civils aient quitté l'établissement avant le début de cette opération de précision, qui a permis de découvrir des caches d'armes, notamment des grenades, des armes à feu, des munitions et d'autres équipements militaires, dissimulées dans l'enceinte de l'hôpital. Tandis que les FDI opéraient à proximité, elles ont été attaquées par des agents du Hamas qui ont utilisé des missiles antichars et des lance-roquettes. Voilà le contraste net entre Israël et le Hamas : le Hamas met en danger les civils et Israël les protège, même au péril de la vie de nos propres soldats. Le fait que le Hamas exploite les hôpitaux n'est pas seulement une abomination morale, c'est une violation flagrante du droit international qui, bien trop souvent, n'a suscité que le silence de la communauté internationale.

Le 17 octobre 2023, lorsqu'une explosion a secoué l'hôpital Ahli, nombreux sont ceux qui, dans cette salle et dans le monde entier, se sont empressés de juger, reprenant sans réfléchir le bilan fourni par les terroristes du Hamas. Le nombre de victimes avait été grossièrement exagéré et l'explosion était due non pas à Israël, mais à une roquette du Jihad islamique qui avait raté sa cible. Pourtant, le mal était fait et la propagande du Hamas avait atteint son but. Le Conseil ne peut pas se permettre de refaire la même erreur. Il ne doit pas se laisser manipuler par ceux qui instrumentalisent la vérité. Il doit préserver sa dignité et sa crédibilité.

Les actions d'Israël illustrent son attachement au droit international humanitaire et à ses principes. Se protéger contre un ennemi qui se cache derrière des civils a beau être difficile, Israël continue de s'acquitter de ses obligations. Rien que sur le mois écoulé, Israël a facilité l'évacuation sanitaire, vers 13 pays, de plus de 1 000 patients et aidants gazaouites, pour qu'ils puissent recevoir des soins vitaux. Ces efforts reflètent la vérité fondamentale : même confronté à un terrorisme implacable, Israël reste déterminé à préserver la vie.

La question qui nous occupe aujourd'hui dépasse largement le cadre d'Israël et du Hamas ; elle touche au cœur même des normes internationales et des principes qui régissent le Conseil. Si les hôpitaux peuvent être transformés en bases terroristes sans que cela porte à conséquence, si on peut, en toute impunité, se servir de civils comme de boucliers humains, *quid* de la primauté du droit international ? Quel message cela envoie-t-il aux autres groupes terroristes à travers le monde ? C'est une

mise à l'épreuve non seulement d'Israël, mais aussi du Conseil et de la communauté internationale. Allons-nous rester sans rien faire face à l'érosion du caractère sacré des établissements médicaux ? Allons-nous permettre au Hamas de créer un précédent en transformant la protection des civils en bouclier pour le terrorisme ? Le Conseil doit agir résolument. Il doit condamner le Hamas avec la plus grande énergie. Il doit reconnaître que les opérations d'Israël non seulement répondent à la terreur, mais défendent aussi les principes qui sous-tendent cette institution. Israël continuera de protéger ses citoyens, d'honorer ses engagements en vertu du droit international et de faire tout son possible pour ramener les otages chez eux. Mais le Conseil doit s'acquitter de ses propres obligations. Il doit protéger les innocents, combattre à nos côtés pour libérer les otages, faire respecter l'état de droit et demander des comptes à ceux qui cherchent à instrumentaliser la souffrance humaine et les infrastructures civiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne a l'honneur aujourd'hui de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Le Groupe félicite l'Algérie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et se réjouit à la perspective de collaborer avec les cinq nouveaux membres du Conseil comme avec tous les membres. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour discuter des attaques israéliennes sur les installations de santé dans la bande de Gaza. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés éclairants et lucides.

Israël a mis au jour une nouvelle facette hideuse de ses crimes. Après avoir pris pour cible les civils, après avoir tué plus de 45 000 martyrs, dont 70 % de femmes et d'enfants, après avoir détruit les infrastructures civiles de la bande de Gaza et après avoir tué des centaines de membres du personnel des Nations Unies et de travailleurs humanitaires, c'est le système de santé palestinien qui est désormais dans le collimateur des armes barbares d'Israël. Il a lancé une campagne de meurtres et de destruction contre les hôpitaux, les établissements de santé et le personnel médical. Le dernier chapitre en date de cette campagne a été la destruction de l'hôpital Kamal Adwan, à Gaza-Nord, qui a été mis hors service. Tous les occupants en ont été évacués et tout le personnel médical de l'hôpital, ainsi que plusieurs patients, ont été mis en détention.

Pour comprendre l'ampleur de la catastrophe provoquée par la destruction de l'hôpital Kamal Adwan, nous nous référons à la déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en date du 28 décembre 2024, qui indique clairement que le dernier grand établissement de santé dans le nord de Gaza n'est plus en état de fonctionner. Elle souligne également que le démantèlement systématique du système de santé et le siège imposé par Israël à Gaza-Nord depuis plus de 80 jours mettent maintenant en péril la vie des 75 000 Palestiniens toujours dans la zone. Les efforts de l'OMS et de ses partenaires ont échoué, et cette bouée de sauvetage sanitaire à Gaza-Nord est aujourd'hui proche du point de rupture. Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié le 31 décembre 2024 a lui aussi mis en évidence les répercussions catastrophiques des attaques israéliennes sur les hôpitaux gazaouites, qui ont poussé le système de santé au bord de l'effondrement et rendu impossible l'accès à des traitements vitaux de base ou à des lieux sûrs. En plus des restrictions imposées par Israël à l'entrée et à la distribution de fournitures médicales, la destruction du système de santé à Gaza a aggravé la situation sanitaire et provoqué une catastrophe médicale. Nous sommes désormais face à une situation de souffrance collective.

Les faits montrent qu'aucune preuve ne vient étayer les affirmations d'Israël selon lesquelles ces hôpitaux seraient utilisés à d'autres fins. Nous réaffirmons donc qu'Israël a l'obligation, en tant que Puissance occupante, de garantir la fourniture de

services médicaux et sanitaires, d'articles médicaux et de nourriture aux Gazaouites, et d'approuver les plans de secours. Nous soulignons également les lacunes du système judiciaire israélien en ce qui concerne le comportement des forces israéliennes, et l'importance de mener des enquêtes indépendantes et transparentes et de demander des comptes pour toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Israël continue de perpétrer crime après crime, de s'en vanter et de les justifier, parce qu'aucune punition dissuasive ne le sanctionne et que la communauté internationale ne montre aucune détermination à appliquer les résolutions de l'ONU pour faire cesser les violations du droit international humanitaire et du droit de la guerre. Israël se retrouve face à la question suivante : pourquoi ne pas commettre un autre crime ? Pourquoi pas ? Israël connaît la réponse, et c'est pourquoi il continue de mettre en œuvre son projet de transformer la bande de Gaza en une zone inhabitable et de la dépouiller des éléments fondamentaux à la vie humaine, en commettant encore et encore une série de crimes variés. L'un de ces crimes se déroule actuellement sous nos yeux : la destruction du système médical dans la bande de Gaza, le but principal d'Israël étant d'appliquer sa politique systématique de déplacement forcé pour tenter de liquider et d'éliminer la cause palestinienne.

Le Groupe des États arabes apprécie les efforts de médiation faits par le Qatar et l'Égypte, en partenariat avec la médiation des États-Unis, pour parvenir à un cessez-le-feu. Nous réaffirmons cependant que les mesures suivantes sont les seules à même de régler la crise.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit adopter, au titre du Chapitre VII, une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel dans la bande de Gaza, la fourniture d'une aide et la fin de la politique de déplacement forcé qui cherche à éliminer la cause palestinienne.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit, par tous les moyens politiques et juridiques, contraindre Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que les ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de Justice depuis le début de la crise, et l'obliger à fournir une assistance qui sauve les civils de la famine.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et contraindre Israël à cesser immédiatement d'attaquer les hôpitaux et les biens de caractère civil, à libérer sans délai le personnel médical et les patients qu'il détient et à les protéger conformément à la légitimité internationale, y compris la résolution 2286 (2016), qui est contraignante pour tous.

Quatrièmement, il faut établir les responsabilités des crimes israéliens répétés, en particulier le fait de prendre les hôpitaux, les médecins et les patients pour cible, manifestation la plus odieuse des crimes commis par Israël à Gaza depuis octobre 2023. Israël doit coopérer avec les tribunaux internationaux pour que des poursuites soient engagées contre les auteurs de ces crimes.

Cinquièmement, tous les pays qui respectent le droit international doivent immédiatement suspendre leurs exportations d'armes et de munitions utilisées par Israël pour perpétrer ce massacre, qui dure depuis 16 mois, afin de le priver des instruments de meurtre et de destruction.

Le Groupe des États arabes se demande une fois de plus ce qui empêche de mettre fin à cette guerre contre les civils et pourquoi la communauté internationale n'a pas été en mesure d'arrêter le massacre quotidien des civils. Nous nous demandons tous combien de temps nous continuerons à regarder ces images terribles, épouvantables en provenance de Gaza. Combien de temps les Arabes, le peuple palestinien et les fils courageux de Gaza continueront-ils à être traités comme s'ils n'étaient pas égaux au reste de l'humanité ? Le massacre aurait-il pu durer aussi longtemps s'il avait été perpétré contre un autre peuple, contre le peuple de n'importe quel pays développé ?

Le bombardement des hôpitaux et le meurtre de dizaines de milliers d'enfants auraient-ils été autorisés, de même que les scènes de famine et les cris des malades ? La violation flagrante du droit international aurait-elle été tolérée à ce point ?

Israël doit savoir pertinemment que tous les crimes qu'il commet ne pousseront pas les Palestiniens à abandonner leur terre, pas plus qu'ils ne nous pousseront, en tant qu'Arabes – et à nos côtés, toutes les nations éprises de paix – à les abandonner ou à abandonner leur cause, qui est notre cause principale et centrale. Le Groupe des États arabes souligne que l'histoire est le meilleur enseignant. La vérité et la justice prévaudront malgré toutes les agressions et violations israéliennes. Le peuple palestinien obtiendra, tôt ou tard et inévitablement, son État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, pour tout le sang des innocents qui a été versé à Gaza.

La séance est levée à 13 h 15.